

Rapport final de la concertation continue

Evolution de l'incinérateur de Toulouse-Mirail

Dates de la concertation continue
Du 16 mars 2023 au 13 avril 2026

Isabelle Barthe
Audrey Richard-Ferroudji

-

Date de remise du rapport, le 13/04/2026



SOMMAIRE

Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Le projet et la concertation préalable	3
Les enseignements clefs de la concertation continue	4
Fiche d'identité du projet	6
Maître d'ouvrage	6
Contexte du projet	6
Localisation du projet	6
Objectifs du projet selon le MO	7
Caractéristiques principales	7
Coût	7
Calendrier	7
Les chiffres clés de la concertation continue	8
Rappel des enseignements et recommandations de la concertation préalable	9
Les enseignements clés de la concertation préalable	9
Les principaux enseignements de la concertation par thématiques	9
Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s	10
Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable	12
Mission des garantes de la concertation continue	13
Organisation et modalités de la concertation continue	14
Une information sur la concertation et sur le projet selon différents canaux	15
Un comité de pilotage de la concertation continue	16
Des rencontres mobiles pour aller vers d'autres publics notamment les jeunes et les usagers	17
Des modalités pour informer et débattre des études techniques	18
Une articulation des espaces d'information et de concertation portés par Decoset ou portés par d'autres acteurs sur la gestion des déchets	20
Résultats de la concertation continue	21
La réduction des déchets, un enjeu clé : scénarios, moyens, gouvernance et rôle de Decoset	23
Approfondissement des questionnements sur les émissions de l'UVE et sur les impacts sur l'environnement et sur la santé	25
Des interrogations explicitées sur la conduite des travaux de construction, la démolition et l'avenir du site actuel et les possibilités de compensation pour les riverains	28
Avis des garantes sur le déroulé de la concertation et recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités pour la suite	30
Une diversité de publics impliqués : mobilisation continue des acteurs de la concertation préalable, efforts de mobilisation d'un public plus large à poursuivre	31
Maintenir le soin de modalités d'information et de concertation ambitieuses sur la politique de gestion et de réduction des déchets	33
Une ouverture de la "boîte noire" des études techniques et du traitement des enjeux dans la concertation à poursuivre	34
Des échanges directs avec les élus du syndicat qui restent à développer	35
Une articulation des modalités d'information et de concertation avec celles portées par d'autres acteurs à généraliser	35
Annexes	37

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET POUR LE PUBLIC

Le projet et la concertation préalable

Le syndicat mixte Decoset porte un **projet de reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Toulouse Le Mirail**. Il s'agit d'une usine ancienne, mise en service en 1969, avec pour principe de valoriser l'énergie produite par l'incinération des déchets ménagers ou assimilés, pour alimenter le réseau de chaleur urbaine de la métropole toulousaine. Aujourd'hui Decoset comprend 8 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), regroupant 153 communes, pour une population de plus d'un million d'habitants. Decoset gère deux UVE, celle de Toulouse et celle de Bessières.

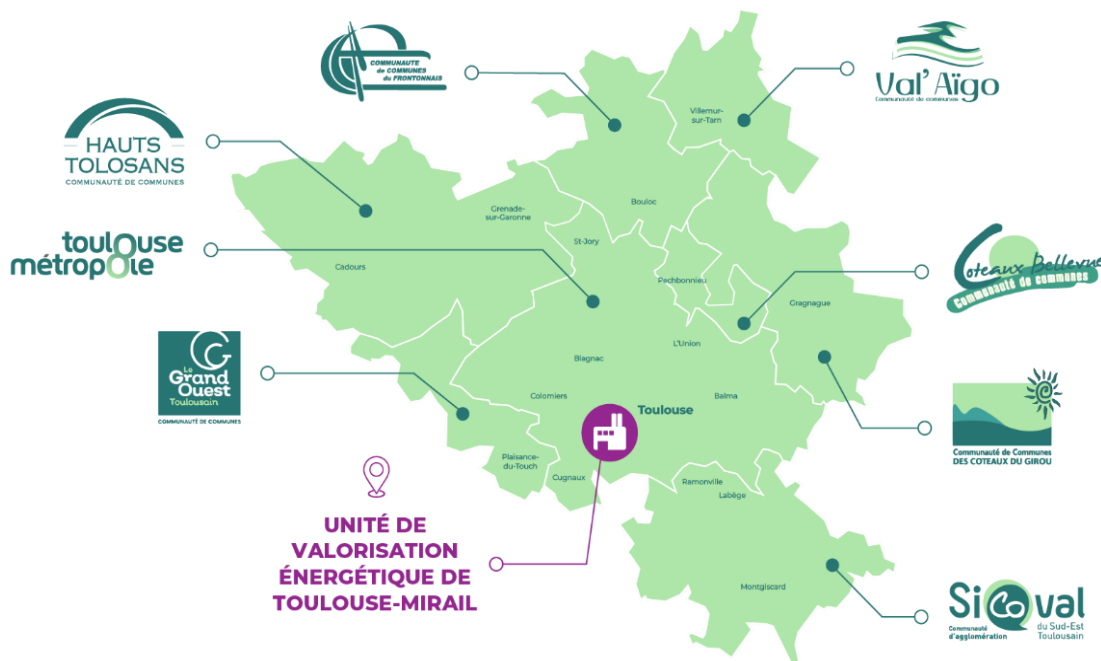


Figure 1 : Membres du syndicat mixte Decoset et situation de l'UVE actuelle

Source : <https://uve-toulouse.decoset.fr/projet/>

La concertation préalable conduite en 2022 a mis en lumière les **attentes du public sur la nécessité d'une approche globale de la question des déchets**, présentée à plusieurs reprises comme un impensé collectif à l'échelle du territoire. Les débats ont porté notamment sur le **dimensionnement** pertinent de l'usine pour correspondre aux objectifs de réduction des volumes de déchets ménagers, ainsi que sur le **périmètre d'acheminement** des déchets. Les **impacts des rejets** de l'usine sur la **qualité de l'air**, les **nuisances** pour les quartiers riverains, et les **solutions alternatives à la reconstruction**, y compris le déplacement du site ont également été débattus, ainsi que le **lien au réseau de chaleur urbaine**.

A la suite de la concertation préalable, Decoset a fait évoluer son projet en réduisant le dimensionnement envisagé à 240 000 tonnes de capacité nominale, contre 330 000 tonnes aujourd'hui et en excluant le traitement des déchets provenant hors du département de la Haute-Garonne. Il a **maintenu l'hypothèse d'une reconstruction sur site**, sans écarter la recherche de sites alternatifs.

Conformément à la loi, suite à cette décision, la concertation s'est poursuivie jusqu'à l'ouverture de la consultation finale du public (consultation parallélisée sous l'égide d'une commission d'enquête) qui précède la décision préfectorale d'autoriser ou non le projet.

Les enseignements clefs de la concertation continue

Si d'un point de vue quantitatif, la participation a été modérée et la mobilisation considérée comme insuffisante au vu des enjeux, sur le plan qualitatif une **large diversité d'arguments a été exprimée par un public varié**. **46 rencontres de différents formats** ont eu lieu, dont certaines organisées par des tiers associatifs auxquelles Decoset a participé. Des rencontres mobiles ont permis d'aller vers un plus large public dont des jeunes. **Un comité de pilotage de la concertation continue** a suivi la mise en œuvre effective des dispositifs de concertation pour l'améliorer chemin faisant. Deux groupes de travail ont fonctionné au sein de ce comité, sur les études sur la qualité de l'air et sur les sites alternatifs. Trois webinaires ont également permis d'**échanger sur des sujets peu familiers du public** tels que la délégation de service public ou le traitement de la demande d'autorisation à l'issue de la concertation.

Les garantes estiment que Decoset a mis en œuvre les engagements qu'il avait présentés à la CNDP à l'issue de la concertation préalable, en proposant un cadre de dialogue respectueux et ouvert. De leur point de vue, **le droit à l'information et à la participation a été respecté**.

La concertation continue a permis de **poursuivre les débats initiés en 2022 et d'approfondir l'ensemble des enjeux**, autour de quatre familles de questionnements et d'attentes du public.

La concertation préalable avait mis en évidence **l'enjeu de réduction des déchets produits sur le territoire** au regard de l'opportunité du projet. Ce sujet a été le moteur de l'engagement de plusieurs parties prenantes et reste un enjeu mis en avant à l'issue de la concertation continue. **Le rôle de Decoset dans la gestion amont des déchets et sa capacité à influencer sur les politiques de collecte et de réduction** ont été interrogés de manière continue. Une attente de politiques fortes et de moyens pour toutes les collectivités adhérentes à Decoset en matière de réduction des déchets a été réitérée. Des propositions ont été formulées, telles que l'exploration de la tarification incitative, l'ajustement de la communication aux enjeux locaux et l'amélioration de la synergie entre les acteurs. La question de la **solidarité dans la gestion des déchets** a été mise en avant, en appelant à plus de moyens pour sensibiliser et mobiliser les collectivités et les usagers de l'ensemble du territoire de Decoset. En réponse, Decoset a apporté des informations sur ses actions et sur son schéma stratégique qui répond à une partie des demandes. Il a impliqué des membres du comité de pilotage dans le comité de suivi du schéma.

Des décisions prises par Decoset suite à la concertation préalable ont continué à être questionnées, avec des compléments de réponse apportés :

- sur le **dimensionnement de l'usine** : des attentes de réduction en considérant des scénarios plus ambitieux de réduction des déchets et de répartition différente entre l'UVE de Bessières et celle de Toulouse ;
- sur la **délégation de service public**, sa définition, ses caractéristiques et la répartition des rôles entre Decoset et Evonéo, son délégataire ;
- sur la **reconstruction sur le site actuel**: le groupe de travail dédié a travaillé sur les critères de localisation, qui ont été appliqués au site actuel et aux sites alternatifs étudiés. Le rapport au réseau de chaleur et les difficultés politiques d'une relocalisation ont été clarifiés par Decoset, qui a confirmé en février 2025 la reconstruction de l'usine sur place. **Ce choix reste toutefois mis en question par une partie du public**, considérant notamment les impacts sur la santé et sur l'environnement des riverains.

Les interrogations sur les **émissions de l'UVE (actuelle et future) et leurs impacts sur l'environnement et sur la santé** ont été approfondies avec une demande de communication "plus factuelle et moins promotionnelle", pour renforcer la confiance dans le dialogue avec les porteurs du projet. :

- Sur l'**impact sur la qualité de l'air**, les échanges du groupe de travail ont contribué à des ajustements du dispositif dans le périmètre rapproché de l'usine et un meilleur partage des résultats de surveillance de la qualité de l'air. Des demandes de précisions, de pérennisation et d'extension persistent sur les indicateurs suivis en continu et sur les campagnes de mesure temporaires.
- Sur les **nuisances sonores**, Decoset a impliqué le public comme "sentinelle du bruit". Une demande a été faite de renforcement du réseau de mesures sonores de manière participative

et de considération de cumul des nuisances sonores de l'UVE avec d'autres, dont celles de la circulation sur le périphérique urbain.

- Sur l'**impact sur la santé** de l'usine actuelle et future, une demande d'un avis médical public sur les effets de l'incinérateur sur les populations riveraines et sur les personnes travaillant sur le site a été renouvelée.
- Sur les **impacts cumulés avec des nouvelles implantations** potentielles dans le quartier (déchetterie, entrepôt de stockage), une vigilance est attendue.

Suite à la confirmation par Decoset du choix de reconstruire sur place, des questions, demandes et propositions ont été explicitées concernant la **conduite des travaux** de construction de la nouvelle usine (nuisances et calendrier), la démolition de l'incinérateur actuel (calendrier et modalités), **l'avenir du site** et en particulier des espaces occupés par l'usine actuelle après sa démolition, **l'utilisation de la chaleur supplémentaire** produite et la formalisation de **compensations pour les riverains**. Ces sujets appellent des précisions et un dialogue continu, en particulier avec les associations riveraines, auxquels Decoset et son délégataire se sont engagés.

Un principe de **solidarité entre ceux qui produisent les déchets et ceux qui vivent dans le périmètre d'impact de l'UVE** a été appelé, renforçant les arguments pour une implication citoyenne sur cet enjeu, dès à présent et après la reconstruction. Il s'agit en effet de mobiliser ou de renforcer les politiques de prévention des déchets pour que l'effort soit partagé et également de reconnaître l'impact pour les riverains et de le compenser.

Des **demandes de précisions** sur les suites du projet et sur les enjeux et des **recommandations sur les modalités d'association du public** par Decoset sont exprimées par les garantes pour la suite :

- **Publier les enseignements que Decoset tire de la concertation et les suites qu'il entend donner** aux présentes demandes de précisions et recommandations, issues de quatre années d'échanges avec le public ;
- **Poursuivre et développer l'information et la mobilisation d'un large public** via des modalités variées, dont des visites et rencontres mobiles ;
- **Maintenir le dialogue avec les parties prenantes** via la poursuite du travail du comité de pilotage de la concertation et de l'ouverture du comité de suivi du schéma stratégique aux associations ou acteurs du territoire intéressés par les politiques de réduction et de gestion des déchets ;
- **Poursuivre l'ouverture de la "boîte noire" des études et l'approfondissement des enjeux**, en particulier concernant la santé environnementale et l'avenir des espaces occupés par les bâtiments actuels après leur destruction ;
- **Développer les échanges directs entre le public et les élus** du syndicat;
- **Veiller à la synergie des modalités d'information et de participation** mises en œuvre par Decoset, par ses membres, par Evonéo et par d'autres acteurs des déchets, publics ou privés

Objectifs du projet selon le MO

Le projet a vocation selon le maître d'ouvrage¹ à :

- « Repenser l'insertion urbaine, les usages et la réduction des nuisances de l'usine actuelle, grâce à une prise en compte de la vie du quartier et un plan architectural adapté à l'intégration architecturale, paysagère et fonctionnelle dans le quartier. Les technologies les plus modernes permettront aussi de réduire les différentes nuisances, en particulier les rejets.
- Optimiser les performances environnementales et énergétiques :
- Répondre aux besoins du territoire à travers une solution de traitement et de valorisation des déchets maîtrisée énergétiquement des déchets ne pouvant pas être recyclés et en évitant ainsi le recours au stockage. Il permettra également de continuer à assurer la fourniture d'une énergie en substitution des énergies fossiles ».

Caractéristiques principales

Le projet concerne la **reconstruction d'une usine de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés** sur le territoire de Toulouse Métropole. Dans sa décision, suite à la concertation préalable, Decoset a précisé certaines caractéristiques, répondant aux questions et propositions du public.

La reconstruction sur site était privilégiée par le syndicat, mais des sites alternatifs devaient être étudiés et le choix du site justifié en comparaison à ces autres sites, dans le cadre de l'évaluation environnementale et présentés au moment de la consultation sur le dossier de demande d'autorisation. Dans sa décision de mars 2023, Decoset précise qu'il ne souhaite plus admettre des déchets produits hors du département de la Haute Garonne.

La capacité de l'UVE a donc été réduite par rapport au projet présenté lors de la concertation préalable : capacité administrative de 330 000 tonnes à ce jour, passant à 240 000 tonnes.

Coût

Le montant de l'opération était estimé en 2023² entre 280 et 330M€ TTC, réévalué à 355 M€ dans le cadre de la délégation de service public (DSP) attribuée en 2024 à la société EVONEO (filiale du groupe SUEZ et de la Banque des Territoires). 150M€ seront apportés par Decoset.

Calendrier

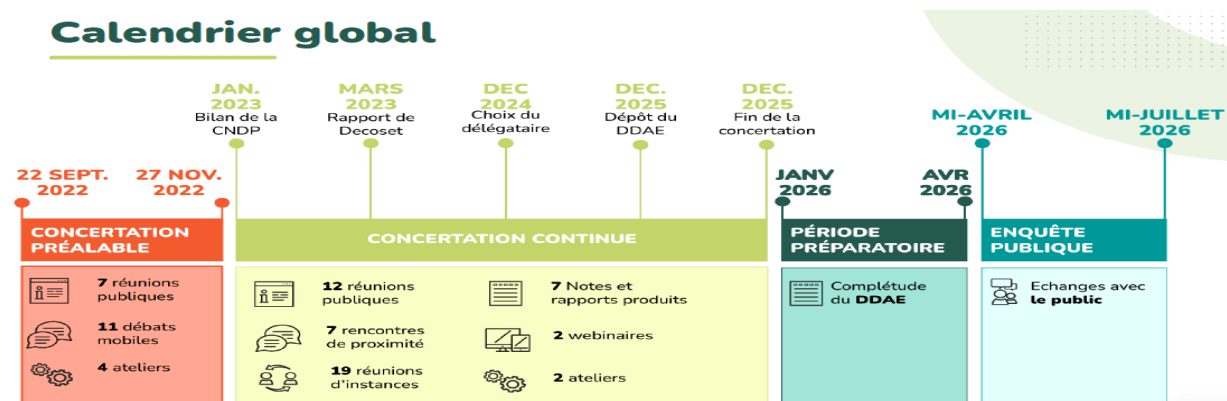


Figure 2 : Calendrier global

Source : présentation Decoset conférence annuelle élargie 30 septembre 2025

¹ Source : site de la concertation : <https://uve-toulouse.decoset.fr/projet/>

² Source : [Rapport du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable](#), p.51

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION CONTINUE

- **Quelques dates clés :**
 - 15 juillet 2021 : La CNDP est saisie par Decoset
 - 27 juillet 2021 : Décision de la CNDP d'organiser une concertation préalable sur le projet et de désigner Renaud Dupuy et Isabelle Barthe garants
 - 20 septembre au 22 novembre 2022 : concertation préalable
 - 16 janvier 2023 : Publication du bilan des garant.e.s.
 - 28 février 2023 : Publication de la réponse du porteur de projet au bilan des garant.e.s
 - 14 mars 2023 : La CNDP publie un avis portant sur la complétude et la qualité des réponses du maître d'ouvrage au regard des questions du public et des recommandations des garant.e.s. La CNDP désigne Audrey Richard-Ferroudji garante de la concertation continue
 - 6 septembre 2023 : La CNDP désigne Isabelle Barthe co-garante de la concertation continue
 - 25 septembre 2023 : Publication du rapport du responsable de projet présentant les modalités de concertation continue
 - 2 juillet 2024 : Publication du rapport intermédiaire de la concertation continue n°1
 - 30 octobre 2025 : Publication du rapport intermédiaire de la concertation continue n°2
 - Décembre 2025 : Dépôt du DDAE (Dossier de demande d'autorisation environnementale) par Decoset
 - 13 avril 2026 : Publication du rapport final de la concertation continue
 - 14 avril 2026 : Ouverture de la consultation sur le DDAE
- **Périmètre de la concertation :** 153 communes du département de la Haute-Garonne, réparties en 8 EPCI
- **46 rencontres** dans le cadre de la concertation continue concernant le projet d'UVE, organisées par Decoset ou auxquelles il a participé sur invitation.
 - 10 rencontres mobiles
 - 9 réunions du comité de pilotage de la concertation continue
 - 9 réunions de groupes de travail sur une étude ou sur le schéma stratégique de Decoset
 - 7 réunions publiques (plénière ou atelier) organisées par Decoset ou par son délégataire
 - 7 réunions publiques organisées par une association de quartier ou la mairie de quartier
 - 3 webinaires
 - 1 visite de site
- **816 participations** recensées (10 rencontres non renseignées)
- **6 contributions et 9 questions** posées sur le site <https://uve-toulouse.decoset.fr>
- **828 vues** cumulées des 3 vidéos de webinaires

RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Les enseignements clés de la concertation préalable

Diverses modalités de concertation ont été proposées pour aborder l'opportunité du projet et l'ensemble des enjeux liés à la gestion des déchets, notamment la réduction des déchets et le recyclage, avant d'aborder le sujet du traitement et de l'avenir de l'usine du Mirail. Malgré un dispositif complet, certaines contributions ont regretté que la concertation n'ait pas mobilisé le public à la hauteur des enjeux identifiés. Cette difficulté était vraisemblablement liée à l'héritage de **l'histoire de la gestion des déchets à Toulouse et de l'ancienneté de l'usine d'incinération du Mirail qui «fait partie du paysage » depuis les années 1960**. Certains acteurs n'ont pas ou peu participé à la concertation, notamment des élu.e.s ou représentant.e.s de la Région Occitanie ou de collectivités membres de Decoset, hors métropole toulousaine.

Cependant, si **les réunions publiques et ateliers ont dans l'ensemble peu mobilisé le public, d'autres modalités ont permis d'aller la rencontre d'une diversité de publics**, comme les rencontres de proximité et débats mobiles. Les **débats ont été riches et argumentés**. La mobilisation des **associations riveraines et d'associations environnementales** a été constante, un **panel citoyen** ainsi qu'un **groupe d'étudiant.e.s** ont produit des rapports distincts qui ont été versés au bilan de la concertation. La présence d'universitaires, d'expert.e.s et de représentant.e.s d'autres collectivités ou de structures impliquées dans la gestion des déchets ou l'économie circulaire, a en outre fortement contribué à l'approfondissement des débats, ainsi que le scénario alternatif proposé par l'association Zéro Waste.

Plus généralement, **cette concertation a ouvert un espace de dialogue sur la question des déchets à l'échelle du Grand Toulouse**, alors que ce débat n'avait pas eu lieu depuis la mise en service de l'incinérateur du Mirail en 1969.

Les principaux enseignements de la concertation par thématiques

La prévention des déchets

Ce fut le thème central des débats. Le public, et en particulier les associations telles que Zéro Waste, les Amis de la Terre ou la Ligue des droits de l'homme, ont souhaité qu'avant toute décision concernant la réalisation d'équipements de traitement des déchets, les actions de prévention et de réduction soient amplifiées sur le territoire de Decoset et de tels scénarios considérés.

La question du territoire de réception des déchets, la solidarité et l'équité

Le périmètre, bien plus large que celui de Decoset, d'où provenaient les déchets traités sur les sites du Mirail ou de Bessières, a interrogé les participant.e.s à la concertation préalable. Le principe de la solidarité territoriale a été remis en cause par certain.e.s. Les associations riveraines ont insisté sur la notion d'équité, qui ne devrait pas être oubliée au profit de la solidarité territoriale.

Dans le cas où la réception des déchets extérieurs au périmètre de Decoset perdurerait, les conditions d'accueil devraient être clarifiées et notamment les politiques de prévention des déchets sur les territoires concernés.

Incertitudes liées aux besoins futurs et choix du dimensionnement du projet

Comment définir les capacités d'un site de traitement des déchets pour les 30 à 40 prochaines années alors que bon nombre de données sont inconnues : évolution des modes de consommation, efficacité des mesures de réduction des déchets, perspectives à long terme sur la démographie, ...?

Le débat n'était pas clos à l'issue de la concertation préalable : une partie du public, notamment les associations de protection de l'environnement, s'est clairement prononcée pour une limitation forte de la capacité d'incinération, en se fondant sur les objectifs, inscrits dans la loi, de politiques publiques de réduction des déchets, d'autres étaient plus hésitant.e.s et considéraient que la société n'était pas prête.

La question des impacts et la prise en compte des populations riveraines

Les associations riveraines, en particulier celles des quartiers Saint-Simon et Lafourguette ont participé activement à la concertation. Elles ont fait valoir que les habitant.e.s subissent depuis de nombreuses années les impacts environnementaux et sanitaires de l'usine sans bénéficier d'aucun avantage, les quartiers les plus proches de l'usine n'étant pas raccordés au réseau de chaleur.

Elles demandaient que des mesures immédiates soient prises pour limiter les impacts actuels et que des études sur l'état sanitaire soient engagées en toute transparence. Elles s'opposaient à la reconstruction de l'usine sur le même site, et dans le cas où le projet se réaliserait malgré leur opposition, que la taille de l'équipement soit limitée et des garanties en matière de réduction des impacts soient fournies.

Le comité de quartier Bellefontaine, qui a intégré la concertation tardivement sur la sollicitation des garant.e.s, avait une position plus nuancée. S'il était vigilant quant aux impacts de l'usine, il considérait que les habitant.e.s particulièrement vulnérables de ce quartier devaient pouvoir continuer à bénéficier des avantages liés au réseau de chaleur.

Hypothèses de sites alternatifs

L'hypothèse de choisir un autre site d'implantation plus éloigné des habitations a été avancée, notamment par les riverain.e.s, mais pas uniquement. Une partie du public a jugé insuffisants les éléments issus des études réalisées sur des sites potentiels, fournis par Decoset pendant la concertation.

Poursuite de la concertation

Tout au long de la concertation, les participant.e.s aux réunions, les membres du panel citoyen, ont manifesté la volonté d'être associé.e.s à la poursuite du travail participatif, quelle que soit la décision du maître d'ouvrage. Dans leur bilan les garant.e.s ont recommandé que cette participation ne soit pas limitée à la seule définition d'un outil de traitement, mais bien à la gestion plus globale des déchets sur l'ensemble du territoire et notamment sur le territoire métropolitain.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Les principales demandes de précisions suite à la concertation préalable portaient sur :

1. *Les objectifs de Decoset en matière de réduction des déchets et les moyens envisagés pour associer à ces décisions ses EPCI membres*
2. *L'identification des territoires extérieurs au périmètre de Decoset susceptibles de continuer à apporter leurs déchets au syndicat et les conditions liés à d'éventuelles conventions avec ces collectivités, en termes d'objectifs de réduction des déchets*
3. *Les scénarios d'évolution des sites du Mirail et de Bessières en fonction des hypothèses retenues*
4. *Les critères de choix du site d'implantation de l'UVE*
5. *Le détail des mesures envisagées par Decoset pour réduire toutes les nuisances liées au fonctionnement de l'usine actuelle jusqu'à sa démolition et l'élargissement de la commission de suivi de site (CSS) à l'ensemble des associations riveraines concernées*
6. *Des précisions sur le lien entre le choix du site d'implantation et le réseau de chaleur, en lien avec Toulouse Métropole*
7. *Des précisions sur le cahier des charges des futures délégations de service public (DSP) pour les deux usines de Toulouse et de Bessières et l'association des publics à la gouvernance de ces DSP.*

Les principales recommandations des garant.e.s à l'issue de la concertation préalable portaient sur les modalités d'association du public à la poursuite du projet. Pour cela il était demandé à Decoset de :

- 1. Associer à la concertation continue tous les publics mobilisés lors de la concertation préalable*
- 2. Associer le public de manière transversale sur l'optimisation des politiques de prévention des déchets en même temps que sur la définition des outils de traitement*
- 3. Associer le tissu associatif et notamment les comités de quartiers de Toulouse*
- 4. Présenter un dispositif de concertation continue qui intègre le temps long, en dialogue avec les garantes*
- 5. Communiquer largement sur ces engagements auprès de l'ensemble des publics mobilisés lors de la concertation préalable*

SUITES DONNÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE À LA CONCERTATION PRÉALABLE

A l'issue de la concertation préalable, Decoset a annoncé qu'il prévoyait de retenir le **scénario de reconstruction sur site**, tout en précisant les engagements du syndicat en réponse aux demandes du public :

- S'agissant du **dimensionnement**, Decoset proposait de réduire la capacité de la future UVE à 240 000 tonnes (l'autorisation actuelle étant de plus de 300 000 tonnes). Il prenait ainsi en compte les demandes du public et indiquait qu'il partageait les objectifs de réduction avancés par les participants durant la concertation mais estimait qu'il devait rester prudent dans ses prévisions pour garantir le traitement des déchets produits.
- S'agissant du **périmètre de provenance des déchets**, il indiquait que la future UVE n'accueillerait plus les déchets ménagers issus de territoires situés hors du département de Haute-Garonne.
- S'agissant de la **localisation**, il envisageait une reconstruction sur site tout en s'engageant à étudier jusqu'à l'enquête publique les possibilités de sites alternatifs qui pourraient être identifiés.
- Le maître d'ouvrage indiquait vouloir poursuivre les échanges initiés lors de la concertation préalable et présentait dans ce cadre un dispositif de **concertation continue** complet jusqu'à l'enquête publique et même durant la phase chantier.

Dans son avis du 14 mars 2023³, la CNDP a pris acte du document publié par Decoset suite à la concertation préalable. La CNDP recommandait alors que :

- Le maître d'ouvrage **rende publiques les études des sites alternatifs** qui lui avaient été proposés ou qui pourraient lui être proposés jusqu'à l'enquête publique et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant;
- Le maître d'ouvrage **rende publics annuellement les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention** mis en place sur chacun des territoires adhérents au syndicat et **associe les parties prenantes** au suivi et à la mise en œuvre de ces plans;
- Le maître d'ouvrage élargisse la concertation en direction des **publics plus éloignés du débat** tout en poursuivant les actions prévues avec les parties prenantes identifiées lors de la concertation préalable;
- Le maître d'ouvrage porte une attention toute particulière au **dialogue avec les parties prenantes proches du site** sur le devenir de cet espace une fois l'usine actuelle démolie;
- Le public soit associé à l'élaboration du dispositif de **surveillance et de suivi de la qualité de l'air** sur le territoire;
- Le maître d'ouvrage, après avis des garant.e.s, rende publiques les modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique et présente de façon détaillée le rôle des différentes instances qu'il envisage de créer.

³ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/AVIS_2023_20_Decoset_4.pdf

MISSION DES GARANTES DE LA CONCERTATION CONTINUE

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel d'être informé et de participer à l'élaboration des décisions sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre à l'égard du projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de leur mission, les garantes font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert.e, responsable du projet, citoyen.ne, élu.e, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garantes s'assurent que :

- les recommandations des garantes et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échanges.

Les garantes ont reçu une lettre de mission⁴ qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

⁴ [https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-10/Lettre de mission Concertation continue UVEToulouse%20Sign%C3%A9.pdf](https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-10/Lettre%20de%20mission%20Concertation%20continue%20UVEToulouse%20Sign%C3%A9.pdf)

ORGANISATION ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION CONTINUE

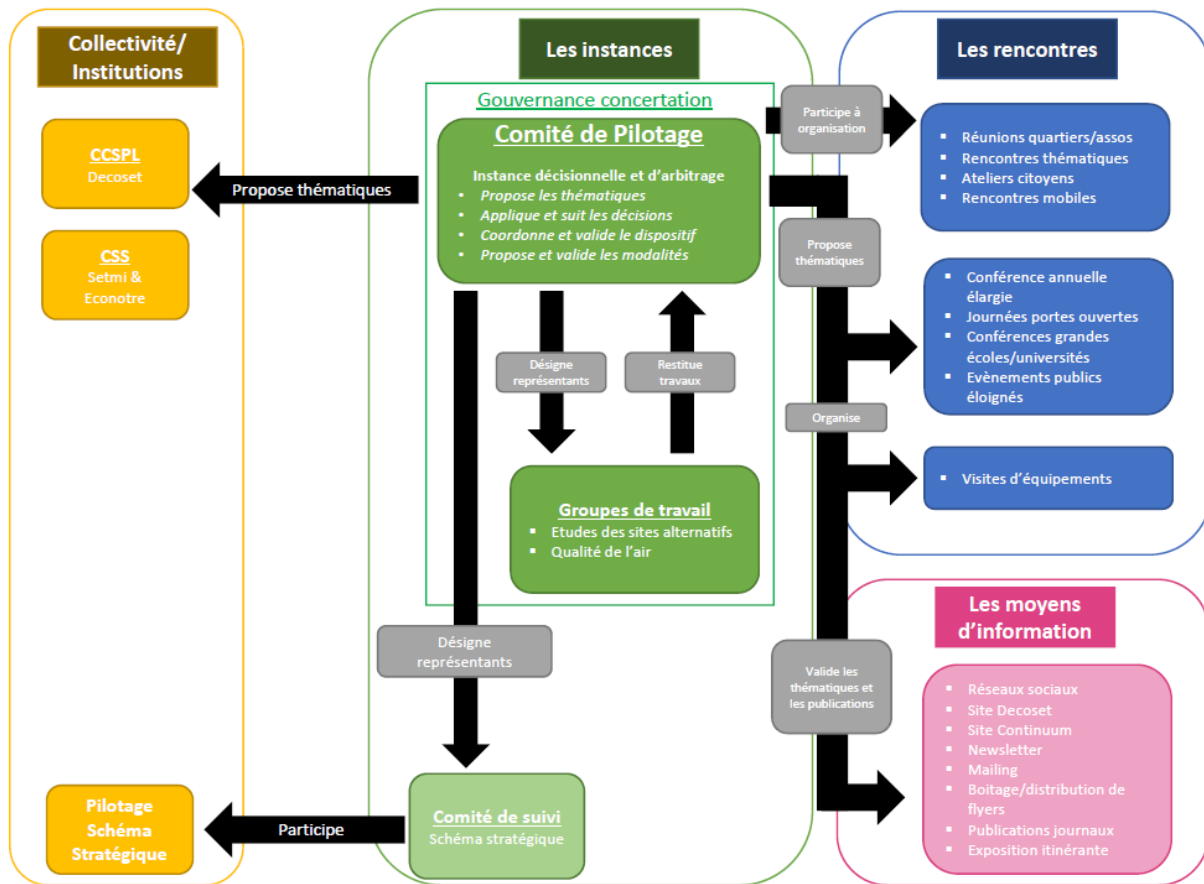


Figure 3 : Schémas de gouvernance de la concertation continue

Source - présentation de Decoset février 2024

Decoset a mis en œuvre les modalités prévues et présentées à la CNDP en septembre 2023, dont celles figurant sur le schéma de gouvernance ci-dessus. Plus précisément, les modalités suivantes ont été mises en œuvre.

Outils d'information :

- **Site internet** dédié à la concertation continue⁵ incluant un formulaire de contribution
- Communication sur les **réseaux sociaux** de Decoset : Facebook, LinkedIn et X
- Diffusion d'annonces d'événements et d'informations par **courriels** aux contacts identifiés
- **Communiqués de presse** à l'occasion de la désignation du délégataire⁶ et d'événements telle que la réunion publique du 09 avril de présentation du projet.

46 rencontres en présentiel ont eu lieu du 16 mars 2023 au 13 avril 2026 (cf. tableau détaillé en annexe 1), concernant le projet d'UVE, organisées par Decoset ou auxquelles il a participé sur invitation. Les rencontres jusqu'en septembre 2025 sont analysées dans les [rapports N°1](#) et [N°2](#) de la concertation continue. Deux rencontres ont eu lieu dans la dernière période : Septembre 2025-Avril 2026 :

- Un webinar « Avez-vous déjà entendu parler d'un DDAE ? », le 27 novembre 2025
- Une réunion du comité de pilotage le 20 janvier 2026 pour un bilan de la concertation continue et les attentes pour la suite

⁵ <https://uve-toulouse.decoset.fr>

⁶ En septembre 2024, le Syndicat Mixte Decoset a confié à EVONEO, filiale de SUEZ à 70% et à 30% de la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts), le contrat de concession des deux unités de valorisation énergétique des déchets (UVE) de l'aire toulousaine situés à Toulouse et à Bessières.

Cet avis est fondé sur la participation des garantes à 25 des rencontres de la concertation continue et sur les retours reçus de participant.e.s de vive voix à l'issue des réunions ou par courrier électronique ainsi que des échanges avec ces personnes.

Des points réguliers ont par ailleurs eu lieu entre les garantes et Decoset au cours de la concertation continue. Ces échanges en réunion se sont accompagnés de retours écrits (Notes de recommandations et mails). **Le dialogue avec le MO a été constructif et les recommandations des garantes ont conduit à des adaptations du dispositif.**

Les garantes soulignent l'implication des équipes de Decoset, de son délégataire Evonéo et des prestataires des études dans les rencontres participatives, pour veiller à l'information du public et répondre à ses interrogations, jusqu'à la dernière période de concertation.

Une information sur la concertation et sur le projet selon différents canaux

La communication lors de la concertation continue s'est faite par les **réseaux sociaux, par le site Internet de la concertation** (mis en ligne en septembre 2023), **par voie de presse et par courriel**. Plusieurs associations ont relayé l'information des réunions sur leurs sites et réseaux sociaux. Un manque de relais par les collectivités territoriales membres a été souligné. Si l'intérêt d'un site dédié a été reconnu, il a été regretté que l'information était uniquement accessible après les réunions et pas suffisamment en amont. Le site Internet a permis le partage d'informations et le recueil de questions et contributions, en faible nombre cependant. Les comptes-rendus des réunions et supports de présentation ont été publiés avec des actualités.



Figure 4 : Site Internet de la concertation continue
Source : <https://uve-toulouse.decoset.fr> - capture d'écran 07/04/26

En mai 2024, un atelier a porté sur **“la communication autour de l'UVE”**. Il faisait suite à plusieurs événements en lien avec l'UVE actuelle (épisode neigeux localisé, nuisances sonores) qui avaient suscité l'inquiétude et le questionnement de riverains et avaient mis en évidence les limites de la communication par l'exploitant et par Decoset autour de tels événements. L'atelier a permis des améliorations du dispositif de communication de Decoset autour du fonctionnement de l'UVE actuelle et dans le cadre de la concertation continue sur le projet.

Les garantes avaient recommandé de mettre en œuvre une lettre d'information régulière afin d'informer sur l'avancée du projet et sur les modalités de concertation. Dans un souci d'intelligibilité et de continuité de l'information, les garantes ne recommandaient cependant pas que cette lettre soit propre à la concertation continue, mais possiblement un outil de Decoset pour informer plus largement et inscrire

le projet de reconstruction d'UVE dans la politique de Decoset. **Une lettre d'information a été mise en place par le délégataire Evonéo** et diffusée par mail. L'intérêt de l'information transmise par le biais de ce document a été soulignée en comité de pilotage. Les garantes ont recommandé que cette lettre d'information inclut une communication sur la concertation et sur le projet d'UVE et qu'elle soit publiée sur le site de la concertation. A date de publication de ce bilan, elle était diffusée uniquement par courriel et non pas publiée sur le site de la concertation.

Un comité de pilotage de la concertation continue

Un comité de pilotage de la concertation continue (Copil concertation) a été mis en œuvre. Ce comité se distingue du CSS de l'usine (comité de suivi de site, instance réglementaire), qui se réunit de manière annuelle. Le comité de pilotage avait pour objectif de **suivre la mise en œuvre effective des dispositifs de concertation et de les améliorer** chemin faisant. Ses attributions (cf. encadré) ont été discutées avec ses membres et approuvées. Le comité de pilotage s'est réuni 9 fois en 3 ans.

Encadré : Vocation du comité de pilotage de la concertation continue

« Il a vocation à :

- Participer à la définition du contenu des outils de participation, de communication et de sensibilisation des publics.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositifs.
- Proposer des améliorations aux dispositifs.
- Participer à la préparation des réunions notamment publiques (ordre du jour, contenu, choix des intervenants...).
- En tant que de besoin et à la demande, créer des comités de suivi thématiques issus de ce comité de pilotage pour travailler sur des points précis : étude des sites alternatifs, suivi de la qualité de l'air, suivi du schéma stratégique...
- Définir les modalités de désignation des participants à ces groupes thématiques.
- Être informé de la mise en œuvre du schéma stratégique et des activités des Decoset, du fonctionnement des équipements, Bénéficiaire d'une présentation du rapport annuel d'activité.
- Réfléchir aux modalités et outils permettant de renforcer le partenariat entre Decoset et les associations ou parties prenantes dans le cadre de cette concertation continue.
- Participer à l'élaboration du cahier des charges et du suivi de l'étude relative aux terrains alternatifs pour l'implantation de l'UVE.
- Participer aux positions des équipements d'analyse et aux résultats produits par ATMO⁷. »

Document de présentation du dispositif de concertation continue, septembre 2023

L'intention initiale était qu'il soit composé de **3 collèges** : un « **collège des associations riveraines** », un « **collège des associations environnementales ou intéressées ou organismes** » et un « **collège des citoyens** ». Effectivement des représentant.e.s des deux premiers collèges étaient bien présent.e.s avec une forte assiduité du collège des représentants d'associations riveraines. Decoset a fait face à une **difficulté de mobilisation pour le collège citoyen** malgré les efforts de recrutement. 2 citoyens ont effectivement participé au comité de pilotage ainsi que des représentant.e.s d'associations de riverains, d'associations de protection de l'environnement, d'une association de parents d'élèves. Ce Copil concertation a également mobilisé Decoset (agents et président), Evonéo (à partir de janvier 2025) et les bureaux d'étude prestataires. La participation au comité et aux groupes de travail liés demandait un engagement et une disponibilité importante de la part de ses membres, dont des citoyens ou associatifs bénévoles. C'était une difficulté de cette modalité. Finalement, la **qualité des échanges et de l'écoute mutuelle dans les réunions du comité** ont été soulignées ainsi que l'implication de ses membres et l'intérêt d'une telle instance.

⁷ Atmo Occitanie est "l'organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air et de la diffusion de l'information sur le territoire régional. Association de loi 1901, Atmo Occitanie bénéficie d'une **gouvernance partagée** (Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et associations et personnalités qualifiées)". Source site internet Atmo Occitanie, www.atmo-occitanie.org avril 2026

Des rencontres mobiles pour aller vers d'autres publics notamment les jeunes et les usagers

Plusieurs temps ont permis d'élargir la concertation en direction des **publics plus éloignés du débat**. De manière notable, Decoset a échangé avec **des enfants et des jeunes** à l'occasion du World clean up day, du stand à l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) et de deux journées portes ouvertes.

La **pertinence de ces temps et des visites du site** ont été soulignées à plusieurs reprises, en particulier des visites en lien avec les travaux menés en 2024. Ils permettent en effet de recueillir des points de vue différents sur le projet. Des recommandations ont été faites par les garantes pour l'animation de ces temps avec les publics plus éloignés et pour renforcer le recueil de contributions à l'occasion de ces échanges, au-delà de l'information (sur le projet et sur les dates de la concertation). Certaines recommandations des garantes ont été mises en oeuvre : la prise en note des questions du public sur le projet, ainsi que la possibilité de déposer des contributions écrites.



Figure 5 : World clean up day - 16/09/24, quartier Lafourquette © Syndicat Mixte Decoset – 2023⁸ et - Campus de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) - 28/03/24 © Syndicat Mixte Decoset - 2024⁹

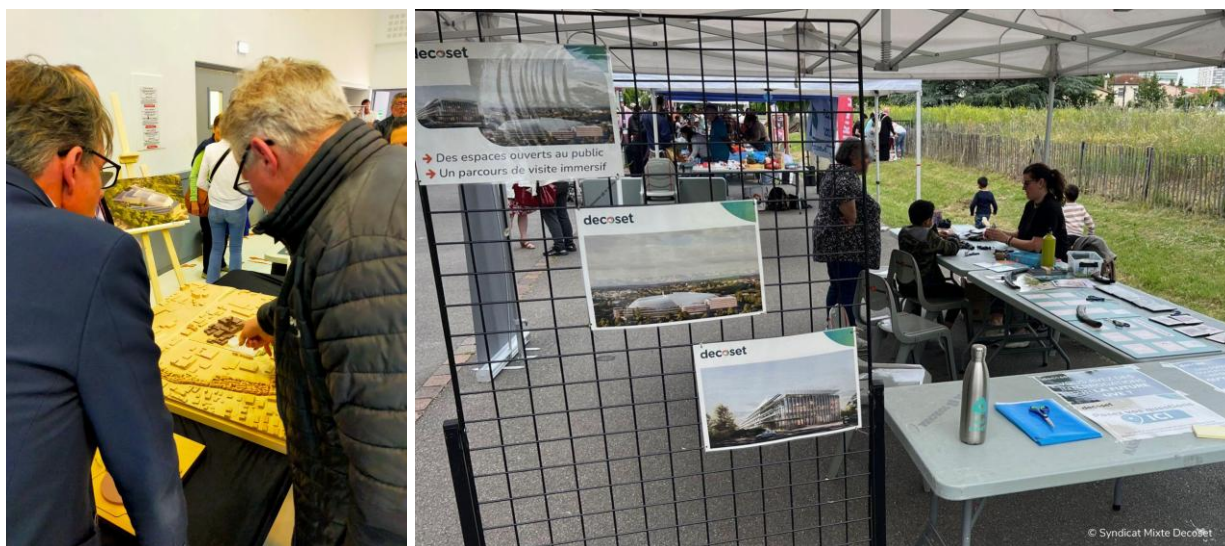


Figure 6 : Echanges autour de la maquette du projet de reconstruction de l'UVE, le 09/04/25 et Projections de la nouvelle UVE affichées lors de la Fête de la Récup' à la Reynerie le 21/05/25
Source : à gauche CNDP - à droite © Syndicat Mixte Decoset

⁸ Source : <https://uve-toulouse.decoset.fr/action-sensibilisation-world-clean-up-day-quartier-lafourquette/>

⁹ Source : https://www.linkedin.com/posts/syndicat-mixte-decoset_concertation-rencontremobile-concertationcontinue-activity-7180944020590727170-luPo/?originalSubdomain=fr

Des modalités pour informer et débattre des études techniques

Les garantes ont fait des recommandations pour articuler au mieux le calendrier et les modalités de la concertation avec ceux des études pour qu'elles se nourrissent mutuellement et alimentent la décision. Plusieurs dispositifs ont ainsi été mis en œuvre en faveur d'une transparence des études techniques et de la délégation de service public et pour échanger sur ces sujets.

2 groupes de travail sur les études sur la qualité de l'air et les sites alternatifs

Groupe de travail sur les études sur la qualité de l'air : La CNDP recommandait dans son avis du 14 mars 2023¹⁰ : « que (...) le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire ». Cette recommandation s'est traduite par la création d'un groupe de travail composé de membres du comité de pilotage de la concertation continue, pour échanger sur le cahier des charges des études conduites par Atmo. Ce groupe a échangé sur les résultats des campagnes de mesures, sur des mesures complémentaires à conduire et sur l'emplacement des relevés. Le groupe de travail impliquait des agents de Decoset, d'Atmo et des représentants associatifs¹¹.

Groupe de travail sur l'étude des sites alternatifs : La CNDP recommandait dans son avis du 14 mars 2023¹⁰ que « Le maître d'ouvrage rende publiques les études des sites alternatifs qui lui ont été proposés ou qui pourraient lui être proposés jusqu'à l'enquête publique et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant ». Allant au-delà de cette recommandation, Decoset a proposé d'associer des représentants du comité de pilotage dans un groupe de travail impliqué dans la définition du cahier des charges et le suivi de l'étude des sites alternatifs. Une attention a été portée à l'articulation du travail du groupe avec la conduite de l'étude et avec la décision du syndicat sur le choix du site (cf figure ci-dessous).

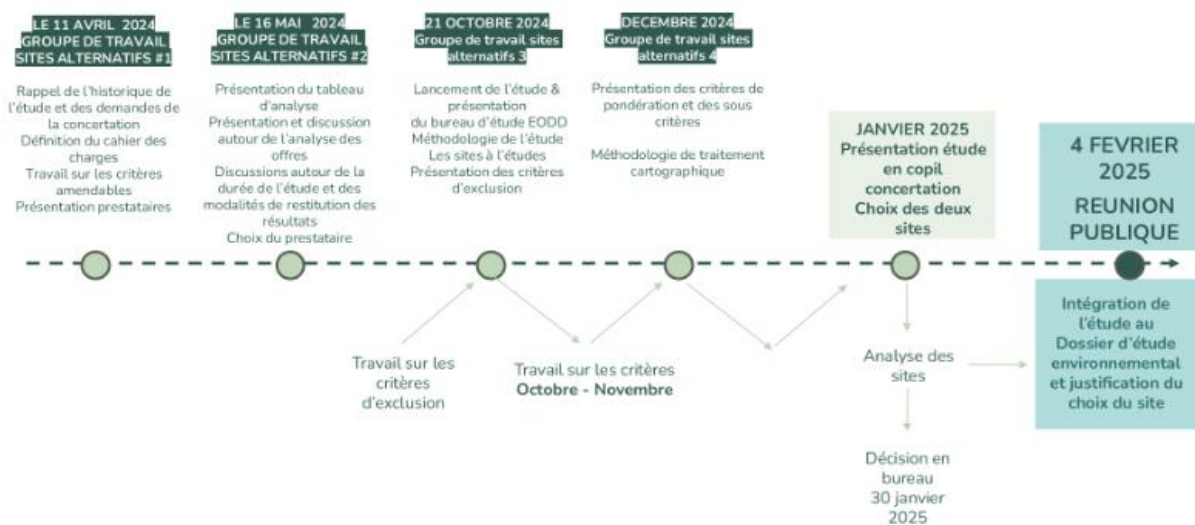


Figure 7 : Frise chronologique montrant l'articulation entre le calendrier du groupe de travail, celui de l'étude, la décision sur le choix du site et sa restitution. Source : Decoset, Restitution des études relatives à la localisation de l'UVE Rapport final consolidé Avril 2025, p.4.

Lors de la première année de concertation continue, le groupe de travail s'est réuni deux fois pour échanger sur le cahier des charges et le choix du prestataire, dans le respect des règles des marchés publics, et sur les critères pris en compte. Un site alternatif proposé par un représentant associatif a été inclus dans l'étude. Lors de la deuxième année de concertation continue, le groupe de travail s'est réuni 2 fois pour discuter des avancées de l'étude, des critères et des échelles de notation des sites.

¹⁰ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/AVIS_2023_20_Decoset_4.pdf

¹¹ Représentants de l'association Saint-Simon Environnement, de celle des parents d'élèves du collège St-Simon et des parents délégués de l'école Buffon (Lafourquette), de celle des habitants de Lafourquette, du collectif de défense du quartier de Saint-Simon, de l'association des propriétaires du Hameau des Bosquets.

Cependant, le retard pris par l'étude dans un calendrier de décision inchangé n'a pas permis au groupe de travail d'aller au bout de la démarche et de consolider un avis à verser au débat. La présence de perspectives différentes au sein du groupe de travail aurait demandé un temps supplémentaire pour l'élaboration d'un tel avis collectif. Il n'était effectivement pas attendu du groupe de travail d'avoir un consensus sur le choix d'un site mais de donner son avis et d'échanger avec Decoset sur ce choix.

3 webinaires thématiques pour mieux comprendre la délégation de service public, le lien au réseau de chaleur et l'instruction de l'autorisation

- « **Comprendre le fonctionnement d'une Délégation de Service Public** » le **23-01-24**. Ce webinaire a rassemblé un public large : élus, agents de Decoset et de collectivités membres, associatifs, citoyen.se.s et représentants de professionnels du secteur potentiellement candidats à l'appel d'offre. Il a permis un partage d'information sur les DSP en général et plus spécifiquement sur le contenu de celle qui concerne l'UVE, dans la limite des contraintes de confidentialité du fait de l'appel d'offre en cours - 544 vues de l'[enregistrement vidéo](#)¹² publique à date de ce bilan

- « **Comprendre le fonctionnement du réseau de chaleur rattaché à l'UVE de Toulouse** » le **21-01-25** avec la participation de la Métropole de Toulouse, gestionnaire du réseau de chaleur, pour répondre aux demandes de précision concernant le réseau de chaleur et pour permettre des échanges informés sur les alternatives au raccordement actuel. 190 vues de l'[enregistrement vidéo](#) à date de ce bilan

- « **Comprendre et appréhender un DDAE** » - **27/11/2025** Ce webinaire visait à permettre d'appréhender un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) et son instruction, avec la participation de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de l'ACEMIP (Association des Commissaires enquêteurs de Midi Pyrénées). Il a permis d'informer sur la procédure d'autorisation environnementale et sur les nouvelles modalités de consultation du public dans cette phase, réformées par la loi industrie verte. Les pièces du DDAE et l'objet des études qui le composent ont été présentées par des représentants des bureaux d'études qui les ont conduites. 84 vues de l'[enregistrement vidéo](#) à date de ce bilan.

1 visite-débat et une réunion sur les nuisances sonores

Une visite-débat aux abords du site de l'usine et une réunion ont porté sur les nuisances sonores. L'intérêt du format de visite a été souligné et permis de discuter des enjeux en situation.

Figure 8 : Visite aux abords de l'usine le 14 juin 2025
Source : <https://uve-toulouse.decocet.fr>

3 notes de synthèse thématiques

L'information est également passée par la production de documents publiés sur le site de la concertation et en particulier de notes de synthèse sur :

- Les études relatives à la localisation de l'UVE jointe au rapport de l'étude cartographique pour la recherche de sites alternatifs dans la perspective de la reconstruction de l'UVE Toulouse.
- Le « suivi des impacts acoustiques de l'Unité de Valorisation Energétique ».
- La délégation de service public 2025-2045



¹² Les trois vidéos des webinaires sont sur : <https://www.youtube.com/@syndicatmixtedecocet>

Lors des réunions où les garantes étaient présentes, **toutes les questions posées par le public ont reçu une réponse, dans la limite des connaissances disponibles et juridiques concernant la procédure de DSP et le DDAE.** A date de publication de ce bilan, les questions posées sur le site de la concertation ont reçu une réponse.

Les garantes ont recommandé de publier, avant le démarrage de la consultation sur le DDAE, **une note synthétique récapitulant les avancées de la concertation continue et ses effets sur le projet.**

Une articulation des espaces d'information et de concertation portés par Decoset ou portés par d'autres acteurs sur la gestion des déchets

Des réunions publiques et ateliers ont été organisés sur différentes thématiques par Decoset, mais aussi par des associations ou une mairie de quartier. Les réunions portées par des partenaires ont mobilisé plus fortement en nombre. L'ensemble de ces rencontres ont permis le partage d'information et le débat sur différents sujets avec l'avancée des études et du processus de décision. Par exemple, le 4 février 2025, une réunion publique a permis le partage des résultats de l'étude des sites alternatifs et l'annonce du choix fait par Decoset de reconstruire sur place, qui a suscité des débats sur les critères retenus pour cette décision.

Dans son champ d'intervention, **durant la concertation continue, Decoset met en œuvre d'autres dispositifs d'information et de concertation**, tels les **CSS** (commissions de suivi de site), instances réglementaires¹³ ou encore des journées portes-ouvertes de ses infrastructures. En outre, des espaces de concertation sur la gestion des déchets sont également mises en œuvre par d'autres porteurs de projet, dont des CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) par les membres de Decoset. Les garantes ont porté une attention à l'articulation de ces espaces et fait des recommandations dans ce sens. Par exemple, il a été recommandé de saisir l'opportunité de journées portes-ouvertes pour informer sur la concertation et le projet et échanger avec le public ou de veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'agenda, en particulier vis-à-vis de réunions qui impliquent les mêmes acteurs. Les représentants associatifs ont fait part des **difficultés de disponibilité face à la multiplication des dispositifs**. Le constat d'une faible mobilisation des temps portés par le Syndicat, peu connu du grand public, a conduit à renforcer la recommandation de veiller à l'articulation des espaces de concertation. Il a également été recommandé de relayer l'information sur ces autres espaces. Une actualité a ainsi été publiée sur le site internet de la concertation pour présenter les CSS (Commissions de Suivi de Site) avec le lien vers les comptes-rendus de réunions de CSS de l'UVE.

L'établissement du schéma de gouvernance (cf. page 14) a permis de visualiser les différentes instances et de penser leur articulation. **Une actualisation est attendue aujourd'hui avec les nouveaux dispositifs mis en œuvre par Evonéo.** En effet, la désignation du délégataire a conduit à la mise en œuvre de modalités complémentaires d'information et de participation : des réunions d'échanges mensuels entre Evonéo et les associations riveraines de l'UVE depuis l'été 2025 et un outil de consultation du public, sous forme d'un numéro vert depuis le 1er janvier 2025, pour toute question, remarque ou signalement concernant les UVE de Toulouse et de Bessières.

¹³ [L'article L. 125-2-1 du Code de l'environnement](#) prévoit que le préfet crée pour tout centre collectif de stockage qui reçoit des déchets non inertes une commission de suivi. Les CSS constituent un cadre d'échange et d'information, notamment sur les évolutions réglementaires et sur la gestion des risques liés aux installations.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Cette section présente une synthèse des arguments exprimés suivant différentes thématiques et identifie les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses dans la concertation continue. Elle développe plus spécifiquement les arguments ayant été portés dans la concertation continue au regard du bilan effectué par les garant.e.s suite à la concertation préalable. Il s'agit d'une synthèse des 3 années de concertation. Une présentation plus détaillée des avancées et des arguments échangés lors des rencontres figure dans les rapports intermédiaires.

La réduction des déchets, un enjeu clé : scénarios, moyens, gouvernance et rôle de Decoset

Les **préoccupations envers la nécessité de réduire les déchets produits**, exprimées lors de la concertation préalable, ont été renouvelées. Ce sujet a été le moteur de l'engagement de plusieurs parties prenantes et reste un enjeu mis en avant par certaines à l'issue de la concertation continue.

« C'est finalement en actions pour « Des gestes concrets pour moins de déchets » du PLPDMA 2025-2030 de Toulouse Métropole et pour Decoset que nous contribuons à cette concertation continue. » Contribution sur le site de la concertation 26/09/25.

« Il y a un sujet qui est la construction d'incinérateurs. Mais le sujet essentiel, c'est les déchets. Le sujet essentiel, c'est le respect de la loi qui incite ou qui impose (...) des diminutions importantes de la production de déchets. » Copil Concertation¹⁴ 20/01/26

Le **rôle de Decoset dans la gestion amont des déchets et sa capacité à influencer sur les politiques de collecte et de réduction** ont été interrogés de manière continue. Si le choix de Decoset de limiter le périmètre de collecte des déchets a bien été reconnu, des interrogations ont subsisté pour le futur, selon l'évolution de la production de déchets. Ainsi, l'opportunité du projet et son dimensionnement ont régulièrement été repositionnés dans un cadre plus large.

La première année, l'ouverture au public des discussions sur l'élaboration du **schéma stratégique de Decoset¹⁵ et de son projet d'établissement** a permis cette mise en perspective du projet dans un cadre plus large. Dans la suite, l'ouverture des réunions de suivi du schéma stratégique à des associatifs a été sollicitée et sa mise en place saluée. Decoset a également partagé l'information sur ses actions, en particulier à l'occasion des conférences annuelles élargies.

Une **attente de politiques fortes et de moyens** pour toutes les collectivités adhérentes à Decoset en matière de réduction des déchets a été réitérée lors de la concertation continue. Différents sujets ont été abordés par le public recevant en réponse des informations sur le traitement du sujet par Decoset. La mise en place d'une **égalité de tarif** pour tous les habitants du territoire a été proposée. Il a été demandé la poursuite de l'exploration de **tarifications incitatives¹⁶** de niveau 1 et 2¹⁷ ou l'instauration de **quotas** de déchets pour inciter les EPCI membres à réduire leur production. Des questions ont été renouvelées sur la mise à disposition de modalités de compostage, rendue obligatoire en janvier 2024, par les membres de Decoset ; sur l'accès aux déchetteries, leur ergonomie et l'adéquation du réseau aux besoins des habitant.e.s, etc. Les **disparités entre les politiques des membres** ont également été interrogées ainsi que l'inscription du projet dans la politique régionale.

¹⁴ Désignation des réunions du comité de pilotage de la concertation continue dans les citations

¹⁵ Le schéma stratégique 2023-2040 est un document d'orientation stratégique à horizon 2040. Il vise à préciser les moyens à mobiliser pour atteindre les objectifs de Decoset en matière de prévention et de gestion des déchets, à déterminer les axes d'intervention prioritaires, à améliorer la coordination avec les EPCI membres et les parties prenantes du territoire. Source : <https://decoset.fr/engagements-et-cadre-strategique/>

¹⁶ On parle de tarification incitative quand la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères inclut une part variable en fonction de la quantité de déchets produits.

¹⁷ La tarification incitative est dite de niveau 1 lorsqu'il s'agit du tarif appliqué aux usagers par les membres de Decoset et de niveau 2 lorsqu'il s'agit du tarif appliqué par Decoset à ses membres.



Figure 11 Conférence annuelle élargie 17/10/24 – Une modalité qui a contribué à mettre en perspective le projet dans le cadre plus large de la politique de gestion des déchets © Syndicat Mixte Decoset - 2024

L'implication des EPCI dans la prévention et le rôle de Decoset auprès de ses membres, ont été discutés, en relevant les évolutions avec la mise en œuvre du schéma stratégique, dont la création d'une direction "Transition et accompagnement aux changements" fin 2024. La pertinence du rôle de Decoset en tant qu'animateur, fédérateur en matière de sensibilisation, a été soulignée par diverses contributions qui ont invité à le renforcer.

Des **attentes d'information** et de bilan sur les chartes zéro déchet ont été exprimées. Des demandes d'information ont été réitérées sur l'état des lieux des PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)¹⁸ et des CCSPL (Commission Consultative des services publics locaux) (dont leur composition) des EPCI membres de Decoset. Decoset a partagé l'information disponible sur ces sujets.

La question de **l'articulation et de la mutualisation des moyens a été soulevée : Decoset, intercommunalités, communes, délégataire et associations**. Des représentant.e.s d'associations ont réaffirmé leur rôle possible de relais auprès des citoyen.ne.s, en termes d'information et de relais d'action. L'intérêt des échanges avec Decoset, tels que prévus dans le schéma stratégique (Action D4 " Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire") a été souligné.

La pertinence des **démarches de sensibilisation**, en particulier via les rencontres mobiles, a été régulièrement soulignée. La question des moyens et des modalités de sensibilisation a été débattue pour l'engagement de publics spécifiques, tels les acteurs économiques et de l'ensemble des personnes concernées. Des demandes et propositions ont été faites, par exemple sur l'importance de l'accompagnement des changements de pratique pour le compostage en mobilisant les sciences sociales ou sur la nécessité de rendre le tri des déchets plus crédible pour le public, en illustrant l'importance et les avantages du recyclage. Les modalités de communication sur les déchets et leur gestion ont été discutées, dont l'usage des images de sensibilisation avec l'enjeu de s'appuyer sur des photos de situations locales (déchets dans la Garonne par exemple) plutôt que lointaines ou trop générales pour sensibiliser et mobiliser le public. **L'importance d'une information de proximité** a été soulignée, avec la demande de privilégier les campagnes de communication locales plutôt que nationales d'une part et d'autre part d'investir des espaces de vie tel un vide grenier, au-delà de la

¹⁸ Document de planification élaboré de manière obligatoire par les collectivités territoriales qui collectent les déchets, c'est-à-dire les membres de Decoset. Il a pour objectif de définir des mesures visant la réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés. Cf :

www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/cadre-general-prevention-dechets

proposition de lieux de sensibilisation dédiés tels que le Hall 9. Plus largement, un **enjeu de solidarité dans la gestion des déchets** a été mis en avant en appelant à plus de mobilisation. Il a été argumenté que la mobilisation demande de mettre en visibilité les problèmes liés à la gestion des déchets et à clarifier les défis rencontrés avec une communication ajustée aux enjeux du territoire.

« *Créer un challenge tri sélectif par quartier à partir des collectes vérifiées dans le but de créer une émulation.* » Contribution sur le site de la concertation 16/11/25

« *On trouve que le fait que vous parliez trop dans le versant de la com', d'un côté trop enthousiaste et après s'étonner qu'on n'ait pas de mobilisation citoyenne sur le sujet, vu que tout va bien et qu'il n'y a plus qu'à circuler.* » Copil Concertation 20/01/26

« *Pour la galerie des horreurs, je vous conseille d'utiliser des photos prises localement, le septième continent permet de donner une image globale, des photos prises sur la Garonne apporteront une dimension locale. On le fait lors de conférences et les participants ont une réelle prise de conscience lorsqu'il s'agit de leur quotidien.* » Conférence annuelle élargie 30/09/25

Des décisions questionnées : le dimensionnement de l'usine, le choix du site et la délégation de service public

Suite à la parution de l'appel d'offre pour la **délégation de service public**, des demandes d'explications avaient été formulées par le public, en particulier sur les points qu'ils voyaient en contradiction avec les orientations choisies suite à la concertation préalable. Des **informations ont été partagées en réponse** notamment lors d'un webinar dédié en 2024 puis au cours des réunions publiques de février et avril 2025, par une présentation du délégataire et du projet proposé. Le webinar organisé en janvier 2024 ainsi que la publication associée ont permis de répondre aux questions posées sur les avantages et inconvénients d'une DSP, sur les critères de choix, sur le coût et le montant de la subvention pour le délégataire, sur les résultats de l'étude des sols jointe au dossier fourni aux candidats, sur la considération des sites alternatifs, sur les actions de sensibilisation du public par le délégataire et sur le rôle respectif de Decoset et de son délégataire Evonéo. Des membres du copil concertation ont souligné en fin de concertation l'intérêt de l'engagement d'Evonéo pour le respect des orientations prises et pour la continuité du dialogue.

« *On est satisfaits qu'Evonéo prenne un relais, intéressant pour la suite puisqu'effectivement, ils se sont engagés à communiquer, à dialoguer avec des riverains et voire, effectivement, avec tous les acteurs et ça c'est positif parce que c'est pour nous un des points de vigilance. C'est-à-dire : que les décisions prises soient respectées, optimisées, améliorées.* » Copil concertation 20/01/26

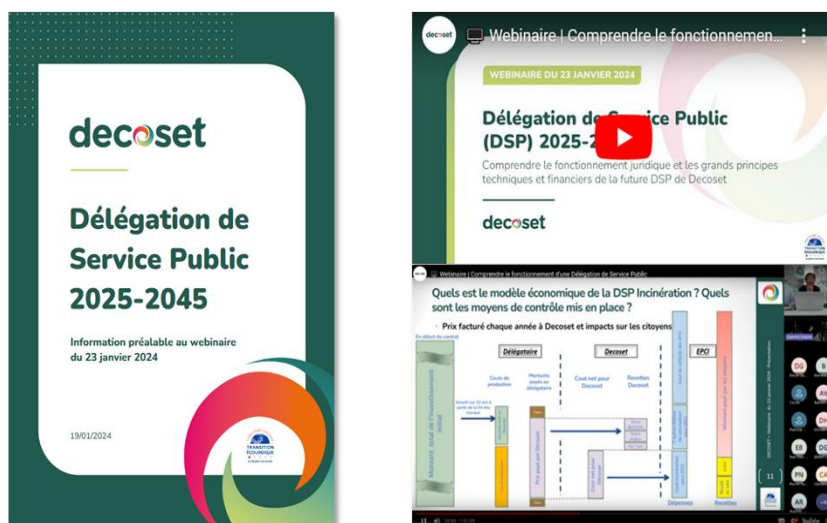


Figure 9 : Couverture de la note et captures d'écran du webinar sur la délégation de service public Source: <https://uve-toulouse.decoset.fr>

Le dimensionnement de l'usine et l'opportunité de reconstruire sur place ont été discutés durant toute la concertation continue et restent, à l'issue, remis en cause par une partie du public.

Decoset a **réaffirmé le choix de dimensionnement à 240 000 tonnes**, fait à l'issue de la concertation préalable, en argumentant qu'un scénario de réduction drastique des déchets à court terme était irréaliste tout en restant un objectif pour le syndicat. La future UVE a été présentée comme « *un équipement de transition* » pour traiter les déchets avant que leur quantité ne diminue. Cette perspective de diminution a conduit une partie du public à poursuivre la mise en question du dimensionnement choisi pour l'usine en demandant une réduction supplémentaire de sa capacité aujourd'hui ou à l'avenir. Decoset a répondu qu'un ajustement serait possible sur le dimensionnement de l'incinérateur de Bessières lors de son renouvellement. Ce choix de **répartition entre les UVE de Toulouse et Bessières en cas de diminution du tonnage** a été mis en question par une partie du public en argumentant que les impacts pour les quartiers voisins sont proportionnels au dimensionnement. Une vigilance a enfin été exprimée pour que la capacité d'incinération ne soit pas un frein à la réduction des déchets en référence aux objectifs réglementaires.

« S'engager à se donner les moyens (Syndicat + EPCI) d'atteindre les objectifs réglementaires et à ne pas se laisser « coincer » par ses capacités d'incinération & les investissements réalisés. » Contribution écrite - Copil concertation 20/01/26

Le choix définitif de reconstruction sur place a été voté en janvier 2025 à l'unanimité des membres du syndicat. La concertation continue a permis de clarifier les **critères de sélection et la hiérarchisation des sites alternatifs considérés** dans l'étude des solutions de substitution raisonnables. La réglementation oblige effectivement de comparer a minima 3 terrains, en examinant les avantages et inconvénients, avant de faire le choix final¹⁹. **Une analyse quantitative et une analyse qualitative du site actuel et des sites alternatifs** ont été produites.

L'analyse quantitative a été discutée avec le groupe de travail dédié, c'est-à-dire les critères pris en compte dans la recherche de sites alternatifs et leur pondération. Des discussions ont porté sur la **superficie minimum** fixée pour l'emprise et la prise en compte des contraintes actuelles du **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et la possibilité de lever la réserve pour certains terrains.

Elles ont également porté sur les contraintes de **raccordement au réseau de chaleur** et la possibilité d'alternatives au raccordement actuel. Un [webinaire](#) sur le sujet a permis d'informer sur le fonctionnement du réseau de chaleur et sur les enjeux de sa connexion à l'UVE, avec des interventions de Decoset et de la Métropole, gestionnaire du réseau. Des questions ont été soulevées sur les sources d'énergie à l'avenir en considérant des scénarios de réduction de la production de déchets ménagers. Des questions ont également été soulevées sur qui bénéficierait de la production de chaleur à l'avenir en rappelant que les quartiers riverains les plus proches de l'usine ne bénéficient pas du raccordement à ce réseau.

Le poids donné à la faisabilité économique-technique a été questionné par le groupe de travail. Ses membres ont demandé de donner une priorité aux **critères liés à la santé humaine, à l'environnement et au cadre de vie plutôt qu'aux enjeux économiques et techniques**. En réponse, le poids du critère du lien au réseau de chaleur a été abaissé et ceux des critères de santé augmentés par Decoset dans le classement final.

L'agenda de décision fixé par Decoset n'a pas permis au groupe de travail de consolider un avis final. **L'analyse qualitative n'a pas fait l'objet de discussion avec le groupe de travail**. Des **sentiments d'inachèvement et des frustrations** ont été exprimés ainsi qu'une incompréhension du caractère précipité de cette phase d'élaboration de la décision. La décision finale a en effet été vécue par certains membres du groupe de travail comme un passage en force, conduisant à leur démission du comité de pilotage de la concertation continue. Les représentants associatifs et en particulier ceux qui se sont retirés du processus, **ne remettent pour autant pas en cause le travail effectué par le groupe de travail et soulignent sa qualité**, la qualité des échanges avec Decoset ainsi que leur volonté de poursuivre leur implication dans la concertation. Ils ne remettent pas en question le mandat du groupe de travail ou le fait que les élus décident. Par contre, ils interrogent la prise en compte effective des

¹⁹ Le code de l'environnement précise que l'identification de sites alternatifs et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus sont des éléments constitutifs de l'étude d'impact environnemental. Cette étude, produite par le porteur du projet, doit figurer dans le dossier de consultation.

propositions du groupe de travail dans la décision de Decoset et en conséquence l'intérêt et la pertinence de s'investir au regard du temps et du travail demandé.

	Difficultés acquisition	Etudes complémentaires	Localisation Acceptation élus/risques	Evaluation risque de ne pas aboutir	Utilisation actuelle	Enjeux organisationnels
Chemin de la loge : Toulouse						
Metéo France : Toulouse						
Ecole Natio : Toulouse						
Roques						
Pinsaguel						
Thalès						
Chemin du roussimort : Portet						
Av.de Palarin : Portet						
Cugnaux						

Figure 10 : Résultat de l'analyse qualitative des 9 terrains alternatifs étudiés. Source: [Restitution des études relatives à la localisation de l'UVE Rapport final consolidé](#)

Le critère politique de capacité de portage d'une relocalisation a été explicité. Les difficultés d'une relocalisation ont été présentées comme majeures par Decoset et en particulier celles de son acceptation par un nouveau territoire et par les élus. Ce critère a eu un poids prépondérant sur la décision finale.

A l'issue de la concertation continue, **le choix final de reconstruire sur place reste mis en question par une partie du public qui considère qu'il ne donne pas suffisamment la priorité à la santé des riverains**. L'exclusion de terrains dans le Muretain, car non situés dans le périmètre actuel du syndicat selon ces critères qualitatifs, a également été regrettée.

Le [rapport final consolidé de Restitution des études relatives à la localisation de l'UVE publié en avril 2025](#) par Decoset présente les résultats des études (dont le rapport complet a également été publié), détaille la méthodologie employée et explique la manière dont chaque étape a été analysée. Il précise comment les retours des membres du groupe de travail ont été pris en compte et selon quels critères les choix ont été arrêtés. Le travail du groupe a participé à un des objectifs de la concertation : contribuer à produire la meilleure information possible pour éclairer la décision et plus spécifiquement identifier et documenter des sites alternatifs.

Au final, malgré les limites exposées, cette **démarche d'ouvrir à la discussion ce type d'étude est rare**. Elle a permis d'**impliquer des citoyens et représentants associatifs dans l'élaboration de la décision et une transparence accrue sur les critères de décision**.

Approfondissement des questionnements sur les émissions de l'UVE et sur les impacts sur l'environnement et sur la santé

Les interrogations et inquiétudes concernant les émissions de l'UVE et leur impact sur la qualité de l'air, du sol et sur la santé, présentes lors de la concertation préalable ont été renouvelées et les interrogations poursuivies **sur les émissions de l'UVE actuelle et de la future UVE**. L'impact sur la qualité de l'air a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique. Sur le sujet des odeurs, une réunion était initialement prévue mais elle n'a pas été mise en œuvre car elle ne répondait pas à une demande du public. A l'inverse, une réunion publique sur les impacts sonores a été conduite et le sujet a été traité lors de la visite de site en lien avec les fortes attentes sur le sujet.

Les **impacts sonores de l'usine actuelle et de la future usine** ont fait l'objet d'une expression forte au cours de la seconde année faisant l'objet d'études et d'une [note](#). Des participant.e.s ont réaffirmé la souffrance des habitant.e.s vis-à-vis des nuisances sonores actuelles. Decoset s'est engagé à communiquer sur la résolution des problèmes de bruit rencontrés. Une demande a été faite de **renforcement du réseau de mesures sonores de manière participative**, c'est-à-dire avec la

contribution des riverains aux mesures de suivi. Le déploiement de sonomètres n'a pas été jugé pertinent par Decoset, car ils ne permettrait pas, selon le syndicat, de relier les nuisances au fonctionnement de l'UVE, puisque le sonomètre mesure l'ensemble des sons présents dans l'environnement. Ils privilégient au contraire un dispositif de "Sentinelles" qui puisse identifier et informer Evonéo et Decoset des événements sonores exceptionnels et permette de faire le lien avec les constats recueillis sur l'usine. Les modalités d'un dispositif prévu de sentinelles du bruit ont été discutées ainsi que le fonctionnement du numéro vert mis en place par Evonéo. Les enjeux soulevés par le public **dépassent le questionnement des émissions sonores de l'usine**, en pointant en particulier les nuisances liées à la circulation, et l'interpellation adressée aux élu.e.s de quartiers et à l'État au-delà de Decoset. Concernant la nouvelle usine, une demande de précision a été faite sur l'impact de son architecture sur le bruit.

L'impact sur la qualité de l'air a fait l'objet de questionnements persistants tout au long de la concertation continue. Des demandes de précision et d'échanges ont porté sur les indicateurs suivis par Atmo Occitanie et sur des polluants spécifiques, par exemple les perturbateurs endocriniens ou encore les toxines et les métaux lourds. Des réponses ont été apportées lors de plusieurs rencontres et en particulier une réunion publique le 26/02/24 et lors des réunions du groupe de travail dédié aux enjeux de la qualité de l'air. Atmo a présenté la méthodologie de manière précise, restitué les résultats d'analyse et présenté les données collectées par les capteurs localisés sur le territoire rapproché (collège Saint Simon notamment). Des précisions ont été données sur les évolutions techniques apportées par les travaux sur l'usine en 2024 (changement de système de filtration des fumées) et sur l'intégration de ces éléments dans le suivi. Les échanges au sein du groupe de travail ont contribué à des ajustements du dispositif dans le périmètre rapproché de l'usine et à un meilleur partage des résultats. L'intérêt des mesures dans les structures scolaires a été souligné.

Des demandes de précisions persistent cependant à l'issue de la concertation continue :

- sur les **indicateurs suivis par Atmo en continu** : sont-ils pertinents pour mesurer les rejets effectifs de l'incinérateur ? Leur nombre est-il suffisant ? D'autres mesures seraient-elles pertinentes vis-à-vis d'un impact sur la santé, ou des mesures effectuées à d'autres périodes ? Les métaux lourds sont-ils recherchés ?
- sur la pertinence du positionnement des **stations historiques** vis-à-vis de ces vents, notamment celle située à Chapitre : selon la modélisation présentée, ne devrait-elle pas être positionnée plus au sud ?
- sur le nombre et l'emplacement des **stations des campagnes de mesure temporaires**

Une demande de **pérennisation** du dispositif de mesures a été faite et **d'extension** à d'autres quartiers au-delà du collège, notamment en direction des secteurs de Lafourquette (au nord de l'usine) et de Saint-Simon (à l'ouest).

Des demandes de précisions ont également été formulées concernant **l'impact sur la qualité des sols** sur la santé, (en particulier suite à la mise en visibilité de taux de plomb importants sur certains lieux du site et à l'analyse d'œufs dans le voisinage). Sur une requête de l'association Saint Simon Environnement, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a commandité une **étude de caractérisation des polluants dans les poulaillers de l'agglomération toulousaine**, afin d'évaluer l'impact des retombées atmosphériques sur les sols. Le public de la concertation a été informé de la publication des résultats de l'étude en mai 2025²⁰.

La demande d'un **avis médical public sur les effets de l'incinérateur sur les populations riveraines et sur les personnes travaillant sur le site** a été renouvelée durant la concertation continue et relayée aux autorités publiques de santé, sans réponse à date de publication de ce bilan.

Decoset a précisé que les contributions du public ont conduit à des ajustements du cahier des charge de **l'étude d'évaluation des risques sanitaires (ERS)** incluse dans l'étude d'impact du projet. Le cahier des charges de cette étude qui suit les préconisations réglementaires a été présenté lors de la réunion du comité de pilotage de la concertation continue du 23/09/25 et lors du webinar sur le DDAE le 27/11/26. Il a été précisé qu'elle intégrait des demandes du public comme l'évaluation des émissions

²⁰ Cf l'actualité sur le site de la concertation:

<https://uve-toulouse.decoset.fr/retour-sur-commission-de-suivi-de-site-css-du-16-mai-2025/>

de PFAS (per- et polyfluoroalkylées). Des réponses ont été apportées aux demandes de précisions sur les concentrations maximales autorisées et celles prises en compte dans les études d'impact, mais également sur la prise en compte des effets cumulés des différents projets du territoire. A ce sujet, des questions ont été soulevées sur la mise en service d'une **nouvelle déchèterie** sur le site, suite à la démolition annoncée de l'actuelle. Decoset a été interpellé sur le sujet par un représentant de riverains, compte tenu des nuisances potentielles déjà identifiées pour le quartier.

Une vigilance a également été exprimée vis-à-vis de **nouvelles implantations voisines** qui contribueraient à l'avenir à un impact cumulé sur l'environnement proche. Un projet d'entrepôt de stockage dans le quartier de Lafourguette a notamment été pointé. Ce projet ne relève pas de Decoset. Ceci a conduit le public à interroger plus globalement la politique d'aménagement urbain, à réaffirmer le besoin de concertation à l'échelle du secteur et à interpellier les collectivités locales concernées.

Lors du webinaire sur le DDAE des interrogations ont porté sur la prise en compte des **risques** liés aux explosions de bonbonnes de protoxyde et aux risques d'attentats terroristes. L'approche de **l'étude de danger** a ainsi été clarifiée.

Des retours du public ont souligné que la communication minimisait les impacts du projet avec un parti pris d'"embellir" la situation. **Une communication "plus factuelle et moins promotionnelle" a été demandée, pour renforcer la confiance dans les porteurs de projet.** Certes, les photomontages et les **maquettes des projets sur le site** sont des supports précieux pour informer et donner à voir le projet auprès d'un large public. Une vigilance a néanmoins été rappelée et des adaptations recommandées par les garantes pour que les représentations restent factuelles, y compris si des informations ne sont pas connues à ce jour.

« Mais en voyant les derniers diaporamas ou la newsletter, on a parfois l'impression que la nouvelle UVE est quelquefois présentée comme un « club de loisirs », avec des arbres, les Pyrénées en fond. Je pense qu'il ne faut pas hésiter à embrasser la complexité. Il faudrait donc peut-être communiquer de façon plus simple et plus transparente sur ce que sont réellement ces impacts et sur les moyens mis en place pour les réduire. On constate en effet, sur le terrain, une certaine défiance vis-à-vis des services publics. Une communication trop « embellie » peut renforcer cette méfiance. Je pense que les gens sont assez intelligents pour comprendre que ce n'est pas tout noir ou tout blanc. Au contraire, lorsque la présentation est trop « parfaite », trop embellie, cela peut au contraire susciter des doutes. » Conférence annuelle élargie 30/09/25



Figure 9 : Atelier "Comment communiquer efficacement auprès du grand public autour de l'UVE de Toulouse ?" 27/05/24 impliquant des personnes riveraines ou représentant d'associations et des agents de Decoset © Syndicat Mixte Decoset - 2024²¹

²¹ Source : https://www.linkedin.com/posts/syndicat-mixte-decoset_concertation-participation-communication-activity-7201960612535427073-

Des interrogations explicitées sur la conduite des travaux de construction, la démolition et l'avenir du site actuel et les possibilités de compensation pour les riverains

Suite à la confirmation du choix par Decoset de reconstruire sur place, des questions, demandes et propositions ont été explicitées concernant la **conduite des travaux de construction (nuisances et calendrier), la démolition de l'incinérateur actuel (calendrier et modalités), l'avenir des espaces occupés par l'usine actuelle après sa démolition et la formalisation de compensations pour les riverains**. Il a été souligné que pour certaines personnes et en particulier des personnes âgées, les 10 prochaines années étaient aussi importantes que la future usine, c'est-à-dire un concernement fort vis-à-vis de la phase de travaux et avant tout du fonctionnement actuel. Des inquiétudes ont été exprimées sur les délais de démolition de l'usine actuelle. Des demandes ont été exprimées de démolition rapide après la construction de la nouvelle.

« Que l'usine soit démolie rapidement aussi, après la construction de la nouvelle. Qu'on ne reste pas avec cette verrue plusieurs années. Et que les mètres carrés soient réutilisés de manière favorable pour le quartier. » Copil concertation 20/01/26

« On attend la future déchèterie, comme éventuellement un site pilote. » Copil concertation 20/01/26

Des représentants d'associations de riverains ont insisté sur la nécessité d'une **intégration réussie du futur incinérateur dans le quartier**, en évoquant des attentes fortes des habitants en matière d'esthétique, de normes environnementales, de pollution de l'air et des sols, et de réduction des nuisances sonores (cf. section précédente).

Une demande porte sur la **clarification des engagements pris dans l'ensemble du processus de concertation sur le devenir de l'usine** mais qui ne seront pas nécessairement inscrits dans le DDAE afin de s'y référer à l'avenir. Les garantes ont recommandé qu'un document soit produit par Decoset pour cela.

Enfin, plusieurs contributions ont mis en avant que les riverains en proximité devraient pouvoir bénéficier de retombées positives, après plus de 50 ans de nuisances subies par l'UVE. L'enjeu d'une solidarité a été mis en avant.

« À Lafourquette, même si les effets ne sont peut-être pas aussi nuisibles que certains le craignent, il est malgré tout important que les habitants se sentent écoutés, respectés, et qu'on envisage des compensations dans certains cas. » Réunion publique 09/09/25

« On aurait souhaité effectivement que ça ait moins d'impact sur une population, mais la décision, elle est là et je pense que notre sentiment et notre rôle maintenant, c'est de faire en sorte qu'il y ait une solidarité véritable avec les gens qui assument le fait d'être dans le voisinage de cet incinérateur.(...) Il faut effectivement adoucir d'une certaine manière, l'impact de ce qu'on fait subir à d'autres avec nos déchets, les déchets de tous. » Copil concertation 20/01/26

Différentes voies possibles de compensations ont été proposées et discutées : faire bénéficier les habitants des quartiers riverains de la chaleur et de l'électricité produite, par exemple suite à l'installation de panneaux photovoltaïques, réutiliser le foncier de l'usine actuelle au bénéfice du quartier, permettre à des associations d'accéder à des salles et des espaces sur le site, bénéficier d'un nouvel espace vert ou de nouveaux services (etc.). Il a été proposé d'amplifier la dynamique d'offre de nouveaux services (ressourceries, Repair café) sur le site de l'UVE pour en faire un lieu exemplaire et utile à l'échelle locale. Il a été suggéré de faire des quartiers proches du site des « *quartiers pilotes de propreté* », leur état actuel n'étant pas satisfaisant pour certains riverains. Concernant l'**avenir des autres espaces du site**, le public a bien intégré que la nouvelle usine n'utiliserait pas tout le foncier actuel et s'interroge sur le devenir des espaces ainsi libérés. Il demande des précisions sur le calendrier et les modalités des décisions, en souhaitant y être associé.

[7B9b?utm_source=share&utm_medium=member_desktop&rcm=ACoAAASBtUYBSDhJGfKgeBk5l-35_xl_Ymef06M](https://www.toulouse-mirail.fr/7B9b?utm_source=share&utm_medium=member_desktop&rcm=ACoAAASBtUYBSDhJGfKgeBk5l-35_xl_Ymef06M)

La question de la compensation a été reliée à l'enjeu de solidarité précédemment évoqué entre ceux qui produisent les déchets et ceux dans le périmètre d'impact de l'UVE, renforçant les arguments pour une implication citoyenne plus forte dans la gestion et la prévention des déchets et une poursuite de la concertation et des efforts pour une participation citoyenne à l'issue de la reconstruction.

« Comment inciter les citoyens à s'impliquer davantage dans la gestion des déchets, pas seulement de manière ponctuelle mais de façon régulière. [...] Sinon, on risque de laisser une population « sacrifiée », celle qui vit autour de l'incinérateur, avec une solidarité défaillante. Les citoyens doivent devenir des acteurs efficaces de la prévention des déchets. » Conférence annuelle élargie 30/09/25

AVIS DES GARANTES SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION ET RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS POUR LA SUITE

Les garantes estiment que Decoset a mis en œuvre les engagements qu'il avait présentés à la CNDP à l'issue de la concertation préalable (cf. tableau ci-dessous), en proposant un cadre de dialogue respectueux et ouvert. La plupart des recommandations faites par les garantes ont été mises en œuvre.

Engagements de Decoset pour la concertation continue²²	Actions mises en œuvre dans la concertation continue
<ul style="list-style-type: none"> · Clarifier les grandes étapes du calendrier à venir et donner un certain rythme à la démarche. 	Clarification du calendrier tout au long de la concertation continue et articulation avec les études
<ul style="list-style-type: none"> · Chercher à mobiliser les différents publics en allant à leur rencontre. · Elargir au maximum le champ de la concertation pour intégrer des publics participant traditionnellement peu aux concertations. 	10 rencontres mobiles et participation de Decoset à 7 réunions publiques organisées par des associations de quartier ou la mairie de quartier – Inclusion des discussions sur le fonctionnement de l'usine actuelle (en particulier sur les nuisances sonores)
<ul style="list-style-type: none"> · Ajuster les outils en fonction de l'évolution du contexte et en fonction des différents publics concernés. Être en capacité de proposer, en lien avec le ou les garants désignés mais aussi en lien avec les parties prenantes des évolutions du dispositif pour s'adapter aux attentes. 	Variété de modalités proposées telle que la visite sur les nuisances sonores et implication d'autres parties prenantes, telle que la Métropole lors du webinar sur le réseau de chaleur
<ul style="list-style-type: none"> · Mettre à disposition du public les données mais également les éléments de compréhension en organisant différentes rencontres avec le public pour partager ces informations. · Assurer la complétude, l'accessibilité et l'intelligibilité des informations et documents transmis aux publics. · Produire et partager tout document d'information complémentaire de sa propre initiative ou à la suite d'une demande d'un acteur de cette concertation. 	Document sur le dispositif de concertation continue Site Internet Publication de plusieurs notes complémentaires Production de comptes-rendus et de verbatims pour rendre compte fidèlement des échanges.
<ul style="list-style-type: none"> · Assurer les possibilités de contributions du public et d'échanges directs 	Echanges lors des rencontres et espace de contribution sur le site Internet de la concertation
<ul style="list-style-type: none"> · Garantir la mise en débat de sujets qui méritent d'être approfondis (...) · Etudes de localisations alternatives. · Insertion urbaine de l'équipement. · Etudes et dispositifs de surveillance des rejets et nuisances. · Objectifs, moyens et résultats de réduction des déchets à la source. · Schéma stratégique. · Délégation de service public et dispositifs contractuels. »(Sujets listés p25 du document) 	Programmation de rencontres sur les sujets identifiés et identification de nouveaux sujets tels que la communication en cas d'évènement ou l'avenir du site actuel du bâtiment

²² page 23 du document « dispositif de participation du public jusqu'à l'enquête publique » https://uve-toulouse.decoset.fr/wp-content/uploads/2023/09/Rapport_Dispositif-continuum_Decoset.pdf

· Veiller à ce que des réponses soient apportées à toutes les questions, observations et propositions émises par le public.	Réponse aux questions en présentiel et sur le site Internet de la concertation Verbatim des réunions pour tracer tous les échanges
· S'engager à mettre en œuvre tous les moyens pour que les informations produites soient relayées par les EPCI sur leurs propres outils de communication, à leurs propres réseaux mais également à leurs communes membres et à leurs autres contacts.	Objectif intégré au schémas stratégique et dans le projet d'établissement.
· Organiser des rendez-vous réguliers avec les parties prenantes et le public pour créer des routines et habitudes de participation.	45 rencontres en 3 ans
· Publier régulièrement des tableaux de bord sur la participation, sur les questions et les contributions.	Non fait
· Participer à toutes les réunions de quartier auxquelles il est invité.	Participation à 5 réunions publiques et 5 rencontres mobiles sur invitation
· Faire participer les parties prenantes et le public à l'élaboration du dispositif de concertation continue mais également à la mise en œuvre effective des outils.	Mise en œuvre du comité de pilotage de la concertation continue

Tableau 3 : Engagements du maître d'ouvrage et actions mises en œuvre

Du point de vue des garantes, **le droit à l'information et à la participation a été respecté.**

Des attentes d'information et d'implication restent cependant présentes à l'issue de la concertation continue. Ceci conduit les garantes à formuler et renouveler des recommandations qui concernent la poursuite de l'information et de la concertation autour du projet jusqu'à la mise en service de la future usine et au-delà. Elles sont présentées ci-dessous avec leur avis plus détaillé sur le déroulé.

Une diversité de publics impliqués : mobilisation continue des acteurs de la concertation préalable, efforts de mobilisation d'un public plus large à poursuivre

« *Manque de mobilisation citoyenne et médiatique, faible impact com(munication) malgré les efforts de Decoset et autres parties prenantes.* » Contribution écrite - Comité de pilotage 20/01/26

« *La problématique de la gestion des déchets reste un problème solidaire. On est toujours un peu déçus qu'il n'y ait de mobilisée que la population qui se sent sacrifiée dans la problématique de la proximité avec l'incinérateur alors que c'est un sujet qui touche l'ensemble des gens.* » Réunion publique 09/04/25

La concertation préalable avait vu une mobilisation du public en deçà des enjeux. **La mobilisation quantitative est restée faible** lors de la concertation continue. Des difficultés ont été rencontrées pour mobiliser, cela malgré les moyens mis en œuvre par le syndicat, notamment une communication dans la presse et sur les réseaux sociaux. Le manque de mobilisation concerne plus particulièrement les résidents de territoires qui bénéficient de l'incinérateur mais n'en subissent pas les désavantages.

« *La participation d'une trentaine de personnes paraît bien faible face aux enjeux concernant l'incinérateur de Monlong²³, cela n'a pas empêché d'avoir un débat très animé !* » [Compte-rendu de la réunion publique du 12/06/24 par l'association de Saint Simon](#)

Si d'un point de vue quantitatif, la participation a été modérée, sur le plan qualitatif, **une large diversité d'arguments a cependant été exprimée par un public varié.**

²³ Autre désignation de l'incinérateur qui se situe dans le parc d'activité de Monlong

La variété a été notable en termes de :

- diversité d'objet des associations mobilisées (associations dans le domaine de la réduction des déchets, associations de quartier, associations environnementales ou encore association de parents d'élèves),
- de quartiers de provenance : La Fourquette, Saint Simon, Bellefontaine, Reynerie,
- d'âges Lors des réunions publiques, classiquement, la moyenne d'âge était plutôt élevée. Les dispositifs pour aller vers d'autres publics que les personnes déjà impliquées, ont permis des échanges avec des jeunes de différentes tranches d'âge des classes primaires aux études supérieures (INSA, Sciences Po), jusqu'aux parents.
- de genre : Sur l'ensemble des réunions, nous avons observé une relative mixité de genre parmi les personnes présentes.

Du point de vue des catégories socio-professionnelles, nous n'avons pas de moyen d'évaluer la participation. Une attention est cependant portée sur le fait d'aller dans les différents quartiers voisins de l'usine, dont les profils socio-démographiques sont différents. La **pertinence des rencontres mobiles** pour impliquer un public varié a été soulignée à plusieurs reprises. Elles ont permis en effet de recueillir des points de vue différents sur le projet. Ils n'ont cependant pas donné lieu à des compte rendus publics permettant de valoriser les contributions.

La concertation préalable avait permis **l'implication des associations**, acteurs intermédiaires. Nous constatons à l'issue de la concertation continue la poursuite de leur mobilisation avec une implication forte des associations des quartiers riverains, en particulier dans le comité de pilotage, dans les groupes de travail et dans l'organisation de temps spécifiques (réunions publiques de quartier, Clean up day). Cette mobilisation est précieuse pour impliquer un plus large public. Elle s'est renforcée avec la satisfaction exprimée d'une **écoute mutuelle et d'une qualité des débats**. Le comité de pilotage de la concertation continue a été un espace important pour cette implication et pour les échanges. **Le dialogue avec les parties prenantes proches du site s'est ainsi consolidé.**

« On n'est pas forcément habitué au quotidien, sur les thématiques qu'on traite avec les élus ou l'institution, à avoir ce dialogue, cette écoute, même lorsqu'on est en désaccord et même si au bout du compte, les décisions ne nous satisfont pas. Donc au moins, ça a été véritablement traité comme un projet et nous avons eu la perception d'être acteurs de ce projet. » Copil concertation 20/01/26

A l'issue de la concertation continue, les contributions insistent sur l'importance de poursuivre les efforts d'implication et de mobilisation large à la hauteur des enjeux de la gestion des déchets. A l'occasion de plusieurs réunions, l'importance a été soulignée de mobiliser les habitants des territoires au-delà des quartiers riverains, de leurs représentants associatifs et des associations du domaine des déchets ou environnementalistes qui s'impliquent actuellement. Decoset est sollicité pour **poursuivre la dynamique initiée dans la concertation préalable et développée dans la concertation continue.**

« Ce que nous réclamons, c'est de la transparence, du dialogue et de maintenir le lien qui a été instauré. Il faut que cela se poursuive avec Decoset et avec EVONEO. » Reunion publique 09/09/25

Recommandations pour la suite :

- Poursuivre les échanges avec le **comité de pilotage** de la concertation continue
- Poursuivre **l'implication d'un large public**, dont
 - **varier les modalités avec des visites, des rencontres mobiles**, en particulier pour traiter de l'avenir du site du bâtiment actuel avec des ateliers contributifs et de débat dans l'espace public ou lors de visites
 - **veiller à la tenue de réunions dans les différents quartiers riverains**, en partenariat avec les associations de quartier, les associations de parents d'élève, les conseils citoyens de Bellefontaine et de Reynerie ou tout autre acteur local concerné.

Maintenir le soin de modalités d'information et de concertation ambitieuses sur la politique de gestion et de réduction des déchets

« Continuer à s'emparer des missions de prévention en tant que syndicat, être plus proactif par rapport aux EPCI, continuer comité suivi schéma stratégique. » Contribution écrite - Comité de pilotage 20/01/26

« Par rapport au format, sur la mobilisation, je pense que, en effet, il y a eu un départ de zéro. [...] Decoset n'était pas du tout connu, il n'y avait pas de contact. [...] Mais pour la suite, je pense qu'il y a un effet boule de neige, il faut continuer à proposer cette conférence élargie par exemple, et réfléchir aux formats réadaptés. » Copil concertation 20/1/26

Des contributions ont souligné le **caractère rare et notable de la démarche de concertation conduite sur un projet d'incinérateur et dans le domaine de la gestion des déchets**. C'est un domaine technique, qui par le passé a peu fait l'objet de concertations. La concertation s'est ainsi développée non seulement sur le projet de l'UVE mais plus largement sur la politique de gestion et de réduction des déchets.

Une défiance vis-à-vis de Decoset avait été exprimée lors de la concertation préalable quant à la prise en compte des contributions dans les décisions et était toujours présente lors de la concertation continue. Ce constat avait renforcé l'importance de **clarifier le mandat des différentes instances et le cadre de chaque temps d'échange proposé** en termes d'objectifs, d'ordre du jour, de modalités de contribution, de traitement des contributions (rendu fidèle et complet des propos) et de suites données. Des adaptations des modalités ont été faites dans cette perspective.

En première année, les garantes ont alerté Decoset sur les **besoins en moyens humains pour la mise en œuvre de l'ensemble des modalités envisagées**, ce qui a conduit à la mobilisation d'un appui à maîtrise d'ouvrage à l'automne 2023. Le syndicat a en outre revu son organigramme avec la création d'une direction "Transition et accompagnement aux changements" fin 2024, de même niveau que la direction des services techniques et que la direction administrative et financière²⁴. Cette révision a accru les capacités du syndicat pour l'information et la concertation, en réponse aux attentes. Elle a permis de mettre en œuvre des modalités originales telles que les groupes de travail.

Des attentes sont exprimées pour **prolonger la dynamique** sur la politique de gestion et de réduction des déchets avec des demandes de communication plus active et de rôle renforcé du syndicat sur la prévention des déchets par des actions locales et par le suivi de la réglementation.

Recommandations pour la suite :

- **Publier les enseignements que Decoset tire de la concertation et les suites qu'il entend donner** aux présentes demandes de précisions et recommandations, issues de quatre années d'échanges avec le public.
- Répondre aux **demandes d'information** sur les objectifs réglementaires à atteindre et leur suivi, sur les coûts, sur les exutoires à la sortie de l'UVE, sur les objectifs des PLPDMA et sur le suivi des engagements pris dans les chartes de réduction des déchets
- Poursuivre **l'information et l'implication du public sur la prévention et la gestion des déchets sur le territoire et pour cela** engager les moyens pour soigner les modalités participatives : **communiquer les documents supports au préalable des réunions**, annoncer ou envoyer des invitations suffisamment tôt, tenir des **réunions** dans le quartier de l'UVE plutôt qu'au siège de Decoset à Balma, situé à l'opposé de Toulouse, clarifier le cadre de chaque temps et restituer les échanges de manière complète et sincère.
- Continuer **l'ouverture du comité de suivi du schéma stratégique** à des représentants ou membres de la société civile, dont les membres du comité de pilotage de la concertation continue.

²⁴ <https://decoset.fr/app/uploads/2025/09/Organigramme-des-services-2025.pdf>

Une ouverture de la “boîte noire” des études techniques et du traitement des enjeux dans la concertation à poursuivre

« Sur les réunions publiques, j'ai trouvé que la qualité des informations fournies était appréciée et il y avait des vrais échanges et il n'y avait pas de langue de bois non plus. Pour une réunion publique, c'est des choses quand même importantes, qu'il y ait un dialogue franc, respectueux même s'il y a eu des moments où c'était peut-être un peu houleux mais néanmoins les réponses ont été fournies aux questions il n'y a pas eu de tabou et ça, ça été apprécié. » Copil concertation 20/01/26

« Champ de thématiques large et diversifié. » Contribution écrite - Copil concertation 20/01/26

« Impact sur la santé pas assez considéré - Bénéfices/contreparties pour le quartier hébergeant l'UVE. » Contribution écrite - Copil concertation, 20/01/26

La concertation continue a permis de **poursuivre les débats** initiés en 2022, en précisant ce qui était acté pour le syndicat et ce qui restait ouvert à la discussion, et **d'approfondir l'ensemble des enjeux** liés à la reconstruction de l'UVE. Des informations complémentaires ont été apportées. De manière originale, des groupes de travail ont permis d'impliquer des représentants associatifs dans le suivi de deux études. Des notes ont été produites pour rassembler et clarifier l'information sur plusieurs thématiques. Decoset, son délégataire, leurs prestataires et les intervenant.e.s ont su faire preuve de clarté et de transparence sur des notions abstraites et des sujets techniques ou réglementaires peu familiers du grand public tels que la délégation de service public ou le lien avec le réseau de chaleur. Une **articulation effective de la concertation et des études** a permis de nourrir le processus de décision.

La largeur du champ thématique traité a été appréciée. A l'issue de la concertation continue, des demandes de précisions et des attentes de concertation restent en suspens. L'information partagée dans la consultation répondra à une partie des demandes. D'autres devront être traitées à l'issue de la consultation en particulier concernant la conduite des travaux et l'avenir du site. Des demandes portent sur **l'usine future et sur l'usine actuelle**. Les riverains attendent encore des garanties sur son fonctionnement, sur la communication qui l'entoure et sur la possibilité d'échanger à son propos. Le sujet de la santé fait l'objet d'attentes fortes.

Recommandations pour la suite :

- Renforcer la participation sur les enjeux de **santé environnementale**, dont :
 - **Poursuivre le partage de l'information sur le dispositif de mesures sur la qualité de l'air et les émissions auprès d'un public large** au cours de réunions publiques
 - **Développer le dialogue entre le public et les autorités sanitaires** pour répondre aux demandes de précisions sur la situation actuelle en termes d'impact de l'UVE sur la santé des riverains et plus spécifiquement à la demande d'une étude épidémiologique
 - **Donner un accès régulier et intelligible aux résultats des études sanitaires**, par exemple sous forme de fiches synthétiques.
- Poursuivre l'information et l'implication du public sur le fonctionnement de l'usine actuelle et sur l'avenir du site, dont :
 - répondre à la demande de désignation d'un **interlocuteur technique local**, qui relèverait directement de l'exploitant, pour répondre aux demandes d'information
 - maintenir ouvert avec les riverains le dialogue sur les possibilités d'intégration d'activités associatives dans les **locaux de la future usine**
 - en collaboration avec Toulouse Métropole, ouvrir un espace de dialogue avec les riverains et les associations environnementales sur le **devenir du foncier qui sera libéré après la reconstruction de l'usine** et sur le développement du réseau de chaleur
 - Maintenir un espace permanent d'échanges pendant le chantier puis l'exploitation.

Des échanges directs avec les élus du syndicat qui restent à développer

« Je regrette la très faible présence d'élus ce soir. C'est une déception, car beaucoup a été fait en termes de dialogue autour de l'UVE depuis plusieurs années, mais la mobilisation des élus reste trop limitée. » Conférence annuelle élargie 30/09/25

« Qui connaît Decoset ? Moi je n'avais jamais entendu parler de Decoset avant. » Copil concertation 20/01/26

La première année de concertation continue avait vu une faible implication des élu.e.s et une insuffisance des échanges avec eux, relevées par le public et donnant lieu à une recommandation des garantes **d'impliquer les élu.e.s de Decoset et de ses collectivités membres**. L'implication des élu.e.s dans la concertation continue a donc été plus importante dans la seconde partie de concertation continue. Le président de Decoset a participé systématiquement aux réunions du comité de pilotage de la concertation continue dans la suite. D'autres élus se sont impliqués pour les conférences annuelles élargies (5 élus en 2024, 4 en 2025), et pour les réunions publiques, en particulier celle sur la présentation du choix du site définitif. Cependant, aucun.e n'a participé aux réunions des groupes de travail.

La demande d'échanges accrus avec les élu.e.s reste présente à l'issue de la concertation continue. Il a été ainsi proposé de faire une rencontre annuelle avec tous les élus référents déchets ou environnement des différents EPCI (Copil concertation 20/01/26). Decoset a indiqué que cela pourrait prendre place dans le comité de suivi de leur schéma stratégique, instance qui réunit l'ensemble des EPCI. Il a également été proposé que les élus des quartiers des UVE soient membres du comité syndical de Decoset.

Un enjeu identifié a également été de **mieux faire connaître le Syndicat et le rôle des intercommunalités**. Le mille-feuille institutionnel autour des déchets (État, Région, EPCI membres de Decoset et Decoset) est mal connu du grand public. Si l'intervention des communes dans la gestion des déchets est bien identifiée, le rôle et le fonctionnement des intercommunalité est souvent inconnu d'une majorité du public.

Recommandations pour la suite :

- **Informé sur le rôle des différents acteurs publics** dans le champ des déchets et les compétences des collectivités
- **Communiquer les dates des assemblées** de Decoset, ouvertes au public pour que des membres du copil concertation puissent y assister
- **Développer les temps d'échanges entre les élus et le public** selon différentes modalités (réunions publiques, ateliers, panel mixte) - créer des commissions consultatives pour tous les EPCI membres.)

Une articulation des modalités d'information et de concertation avec celles portées par d'autres acteurs à généraliser

Sur chaque sujet, l'information et la participation peuvent être organisées par Decoset, par ses membres, par Evonéo ou par d'autres acteurs, publics ou privés. Les capacités de Decoset d'atteindre un large public ont été discutées en termes de moyens et de pertinence. La concertation a montré la pertinence de temps communs (par exemple avec une mairie de quartier ou avec la Métropole lors du webinaire sur le réseau de chaleur) et au soin pris dans le relais et la mise en oeuvre de modalités par Evonéo. Le public a également apprécié le renforcement **du rôle d'animation de Decoset auprès de ses membres, dans le nouveau schéma stratégique**.

Plusieurs personnes ont invité au **renforcement des partenariats avec les EPCI, les communes et avec les associations, et que la concertation aille dans les espaces de vie quotidienne des**

habitant.e.s (tel un vide grenier). Les membres du Copil concertation ont sollicité l'organisation de rencontres avec l'ensemble des CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) des membres de Decoset. Le partenariat concerne également la réponse aux demandes d'information sur les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention mis en place sur chacun des territoires adhérents au syndicat et le suivi de la mise en œuvre de ces plans.

Recommandations pour la suite :

- **Veiller à l'articulation des modalités d'information et de participation** portées par Evonéo, par Decoset et par les intercommunalités membres en partenariat avec les acteurs associatifs
- **Poursuivre l'implication de Decoset dans les temps de concertation organisés par d'autres acteurs**



Figure 11 Participation de Decoset à une réunion publique organisée par l'association de Lafourquette, le 02/04/24 -Photo des garantes

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Les 46 rencontres de la concertation continue

NB : Les nombres de participant.e.s indiquées ne comptent pas les membres de Decoset, d'Evonéo, leurs prestataires intervenant en tribune ni les garantes

Nous employons ici le terme parties-prenantes lorsque les participant.e.s sont des représentant.e.s d'associations (associations de quartier, environnementales ou du domaine des déchets), socio-professionnels telle la CCI ou de collectivité, telle la Région.

Les astérisques signalent les rencontres auxquelles les garantes n'étaient pas présentes

Date	Titre de la rencontre	Participant.e.s
21/04/23	Réunion ouverte sur le schémas stratégique de Decoset et le projet d'établissement	12 parties-prenantes
02/05/23	Participation de Decoset à une réunion publique organisée par l'association de Lafourquette*[2]	Environ 60[3]
31/05/23	Réunion ouverte sur le dispositif de concertation continue	8 parties-prenantes
07/06/23	Participation de Decoset à une réunion publique organisée par le conseil citoyen de Bellefontaine-Milan*	8 personnes
12/06/23	Participation de Decoset à une réunion publique organisée par l'association de Saint Simon*	Une trentaine de personnes[4]
06/07/23	Réunion ouverte sur le schéma stratégique de Decoset et le projet d'établissement	10 parties-prenantes
16/09/23	Participation de Decoset à la journée World Clean Up Day organisée par l'Association des habitants de Lafourquette et l'Association des Parents d'Elèves des écoles Buffon-Lafourquette*	70 personnes dont 30 enfants
07/11/23	Réunion ouverte sur le schémas stratégique de Decoset et le projet d'établissement	11 parties-prenantes
12/12/23	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	1 citoyen et 7 parties-prenantes
23/01/24	Webinaire public sur la Délégation de Service Public (DSP)	42 personnes - 544 vues de l' enregistrement vidéo au 20/03/26
12/02/24	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	5 parties-prenantes
26/02/24	Réunion du groupe de travail sur la qualité de l'air	6 parties-prenantes + representant.e.s d'Atmo
28/03/24	Stand à l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées)*	Non renseigné
02/04/24	Participation de Decoset à une réunion publique organisée par l'association de Lafourquette	80 – Intervention d'Atmo
11/04/24	Réunion du groupe de travail sur les sites alternatifs	6 parties-prenantes
27/04/24	Participation à la journée portes-ouvertes de la déchetterie de Plaisance du Touch	Une trentaine en majorité des familles avec enfants

14/05/24	Participation de Decoset une réunion publique du quartier Mirail- Université, Reynerie, Bellefontaine[5] avec à l'ordre du jour à la demande des habitants : « Quel avenir pour l'incinérateur du Mirail »*	Non renseigné
16/05/24	Réunion du groupe de travail sur les sites alternatifs	5 parties-prenantes
15/05/24	Co-organisation des journées portes ouvertes organisées par Reynerie Service*	1 centaine d'enfants et une demi-douzaine de parents accompagnateurs
27/05/24	Atelier citoyen dédié à la communication relative à l'UVE	5 dont 4 parties-prenantes
07/09/24	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	11
09/09/24	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	3
17/09/24	Conférence annuelle élargie	50 dont une dizaine de riverains et quasi parité
21/09/24	Participation au World Clean Up Day organisée par l'Association des habitants de Lafourguette et l'Association des Parents d'Elèves des écoles Buffon-Lafourguette*	Non renseigné
03/10/24	Rencontre mobile à l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées)*	Non renseigné
21/10/24	Réunion du groupe de travail sur les sites alternatifs	6 membres du comité de pilotage
23/10/25	Rencontre mobile à Bellefontaine*	Non renseigné
05/12/24	Réunion du groupe de travail sur les sites alternatifs	4 membres du comité de pilotage
07/01/25	Participation de Decoset à une réunion publique organisée par l'association de Lafourguette*	Non renseigné
21/01/25	Webinaire sur le réseau de chaleur	17 pers.connectées- 190 vues de l' enregistrement vidéo au 20/03/26
23/01/25	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	7 membres
04/02/25	Réunion publique de présentation du délégataire et sur le choix du site	103 personnes
05/02/25	Rencontre mobile auprès des étudiants de Science Po Toulouse*	Non renseigné
18/03/25	Participation à l'assemblée générale de l'ORDECO (Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie)*	Non renseigné
03/04/25	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	8 membres
09/04/25	Réunion publique sur le projet proposé par Evonéo	40
06/05/25	Réunion du groupe de travail sur la qualité de l'air avec Atmo	4 parties prenantes

21/05/25	Fête de la Récup' à la Reynerie*	Non renseigné
14/06/25	Visite sur site (sanitaire + acoustique)*	8 personnes
26/06/25	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	6 membres
09/09/25	Réunion publique salle Lafourquette sur l'étude acoustique*	12 personnes
20/09/25	World Clean up day*	Non renseigné
23/09/25	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	5 parties-prenantes
30/09/25	Conférence annuelle élargie	35 personnes
27/11/25	Webinaire « Avez-vous déjà entendu parler d'un DDAE ? », le 27 novembre 2025	29 connexions dont 8 intervenant.e.s, délégataire, Decoset et garantes – 84 vues de l' enregistrement vidéo au 20/03/26
20/01/26	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	4 membres

- **ANNEXE 2 - Lettre de mission des garantes**
https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-10/Lettre_de_mission_Concertation_continue_UVEToulouse%20Sign%C3%A9.pdf

- **ANNEXE 3 - Rapport intermédiaire n°1**
<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-07/rapport%20interm%C3%A9diaire%20concertation%20continue%20UVE%20Toulouse%20Mirail.pdf>

- **ANNEXE 2 - Rapport intermédiaire n°2**
https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-10/25-10-30-%20Rapport_intermediaire_concertation_continue-UVE-N2-VF_0.pdf

